



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 JUIN 2014**

CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAU-THIERRY
SEANCE DU LUNDI 16 JUIN 2014

La séance est ouverte à 19h sous la présidence de M. Jacques KRABAL.

M. le Maire.- Merci d'avoir répondu à notre invitation pour cette réunion officielle du conseil municipal ; M. le Directeur général des services fait l'appel des conseillers municipaux présents.

(M. Jean-Marie NOVAK, directeur général des services, procède à l'appel des conseillers municipaux).

Jacques KRABAL

Bruno BEAUVOIS

Dominique DOUAY

Mohamed REZZOUKI

Sandrine CLERBOIS

Jean-Pierre DUCLOUX

Sylvie LEFEVRE

Eric BOZZANI

Françoise MAUJEAN

Sebastien EUGENE

Félix BOKASSIA

Marie-Eve MARTELLE

Daniel GENDARME

Bernard MARLIOT

Frédéric JACQUESSON

Catherine GOSSET

Jean-Marie TURPIN (absent)

Elisa ROBIN

Chantal BONNEAU

Jean-François BOUTELEUX

Thomas BERMUDEZ

Claudine PONDROM (absente)

Fabrice FRERE (absent, pouvoir à M. REZZOUKI)

Natacha THOLON (absente)

Sophie NOTARFRANCESCO

Ozlem OKTEN

Florence LAMBERT (absente, pouvoir à M. BEAUVOIS)

Monique VANDENBERGHE

Paul-Philippe MOLARD

Colette FECCI-PINATEL

Jean-Claude FAUQUET

Aurore ARISTEE

Christian COPIN

M. le Maire.- Quelques absents arriveront (c'est dû à des retards de train) ; le quorum étant atteint, nous allons pouvoir valablement délibérer.

L'actualité ne nous laisse pas en repos en ce qui concerne les hommages à rendre à nos concitoyens ou élus pour l'action qu'ils ont pu mener pour notre ville.

Avec le décès de Pierre LEMRET, c'est un hommage tout à fait particulier que le conseil municipal se doit de rendre ; ses obsèques se sont déroulées il y a quelques jours et compte tenu des volontés exprimées par notre ancien Maire, Conseiller Général, elles ont eu lieu sans qu'il y ait eu d'hommage public.

Je voudrais rappeler ici le rôle que Pierre LEMRET a tenu que ce soit en tant qu'élu ou bien évidemment en tant qu'homme ; il venait de fêter ses 101 ans ; je suis particulièrement heureux d'être allé le saluer le jour de la mise en place du conseil municipal.

Né en 1913, sa vie a été extrêmement riche ; il a connu les deux guerres, la première comme enfant, mais la seconde comme soldat puis résistant ; il a milité toute sa vie pour le monde ouvrier : engagement syndical au sein de la CGT et politique au sein du Parti communiste français ; il a siégé au sein de nombreuses structures administratives : centre communal d'action sociale, caisse primaire de sécurité sociale de l'Aisne. Dans ce lieu, je sais qu'il est venu en aide à de nombreux habitants du sud de l'Aisne.

Partout, toute sa vie, il a combattu avec force et détermination pour la défense du service public, que ce soit dans les grandes entreprises, EDF, la DDE, l'éducation nationale, partout.

Son action en tant qu'élu a été des plus fortes sur l'aménagement de la ville ; il laisse son empreinte sur toute la ville. Je n'ai pas besoin de rappeler, vous le savez tous, qu'il a été le maire de cette ville de 1965 à 1971, conseiller municipal pendant 40 ans et conseiller général de 1964 à 1985. Nous pourrions initier un itinéraire de découverte des réalisations laissées par Pierre LEMRET sur cette ville ; les castelthéodoriciens redécouvriraient ainsi ce que ce grand homme a offert en héritage à notre ville. Il faut citer, je veux le dire, les aménagements du quartier des Vaucrises, un moment où la crise du logement était particulièrement aiguë, il n'a pas hésité, à la place de la forêt qui existait, à construire des logements ; il faut citer aussi les aménagements de la piscine municipale, certainement l'équipement sportif le plus emblématique de l'action de Pierre LEMRET ; si c'est une grande dame, elle continue d'être très utile au fonctionnement de la citoyenneté et de l'apprentissage de la natation pour les habitants de Château-Thierry. Quand nous mettrons prochainement en œuvre la première pierre pour le prochain centre aquatique, nous ne manquerons pas de rappeler ce que fut cette réalisation à un moment. Je discutais avec lui voici quelque temps, et faire que tous les castelthéodoriciens puissent apprendre à nager était un enjeu très fort pour lui de lutte contre les injustices.

Plus proche de nous, l'action qu'il a menée avec détermination, et je pense qu'il a été un des déclencheurs avec le Directeur de l'hôpital, avec Mme RAPINE, pour constituer l'association Arts et Histoire, et qu'elle soit aujourd'hui, grâce à eux

et grâce aussi à la communauté de communes, engagée dans le Musée de l'Hôtel-Dieu.

J'aurais aussi pu citer quelque chose de très emblématique, la création de la maison des jeunes et de la culture, qui montrait son esprit visionnaire, et la confiance qu'il accordait aux plus jeunes.

Mais il voulait aussi œuvrer pour une ville ouverte, sur les autres, sur l'Europe car il a été un des acteurs de la charte de jumelage avec POSNECK, il a travaillé également avec MOSBACH ; compte tenu de toute son action, il a été maintes fois récompensé pour services rendus, Chevalier et Officier de l'Ordre National du Mérite, Chevalier des Palmes Académiques, médaille départementale et communale d'or.

Un siècle d'engagements sur tous les fronts, des empreintes dans le paysage urbain, pour Château-Thierry bien évidemment la station d'épuration Pierre LEMRET qui sera inaugurée dans le cadre de la réhabilitation prochainement.

C'est un grand homme et je souhaite que nous puissions réfléchir à quels espaces publics nous pourrions lui dédier, étant entendu que l'œuvre la plus importante n'est pas exclusivement dans ces réalisations matérielles, mais surtout dans l'état d'esprit qui était le sien.

C'était un révolté contre les injustices ; je me souviens, lorsque nous avons inauguré le square Léo Lagrange à Brasles, il nous rappelait malgré le poids des ans sa détermination ; un état d'esprit avec des convictions, mais à ces convictions il associait cet esprit de tolérance, il luttait contre le racisme, contre l'antisémitisme, pour la paix dans le monde.

Vous comprenez bien que Pierre LEMRET a marqué cette ville comme peu l'ont fait ; Au-delà de ce que la collectivité se devra de marquer, que ce soit la piscine, la station d'épuration ou d'autres actions sur lesquelles nous pourrions réfléchir, je voudrais que nous puissions marquer notre affection à ses filles, à ses enfants, à ses petits-enfants, et lui témoigner vraiment une profonde reconnaissance.

Nous sommes tous ici, les élus du territoire, quelque part les héritiers de l'action de Pierre LEMRET ; je vous demande que nous puissions témoigner de notre reconnaissance, de notre affection au Maire de cette ville, qui l'a profondément marquée, par une minute de silence.

(La salle, debout, observe une minute de silence)

Je vous remercie.

Catherine DIGARD n'a pas été élue à Château-Thierry, mais son engagement de femme passionnée, engagée surtout dans les domaines de la mémoire, auprès des élèves en tant que professeur d'histoire et géographie, au sein de nombreuses associations patriotiques, Fédération nationale des déportés et internés, résistants et patriotes et l'association pour les études de la résistance intérieure, l'AERI, elle a tout mis en œuvre pour sensibiliser les jeunes générations et leur transmettre les valeurs défendues par la résistance, valeurs de justice et de liberté.

Un hommage lui a déjà été rendu d'une manière publique lors de la journée de la résistance ; elle a été une de ces militantes, au milieu d'autres professeurs,

pour faire que ce territoire soit reconnu pour le développement de la mémoire à travers les concours de la résistance organisés par la Préfecture et le Conseil Général.

Elle voulait entraîner une réflexion active sur cette mémoire, non seulement à travers la recherche historique, mais à travers la volonté que nous puissions construire de véritables citoyens, avec cette inquiétude lancinante de faire que « ce ne soit plus jamais cela », faire que ces drames de l'holocauste, des camps de déportation puissent nous interpeller et tout mettre en œuvre pour que nous construisions une citoyenneté éclairée, réfléchie, qui entraîne à ce que nous militions contre celles et ceux qui ont mis en œuvre ces procédés.

L'acte de résistance était pour elle un acte de vie sociale, d'action dans la vie citoyenne ; c'était un acte politique.

Dame de cœur, discrète, femme d'action animée d'une profonde foi, son engagement dans le devoir de mémoire perdurera ; d'autres hommes et femmes sont à ses côtés et ont d'ores et déjà pris le relais. Le concours national créé en 1961 a été l'occasion unique et privilégiée de faire s'interroger les plus jeunes ; il propose des travaux individuels ou collectifs, selon le thème choisi ; je sais qu'avec ses élèves, elle était toujours parmi les collèges et les lycées les mieux placés ; nous sommes certains que Catherine DIGARD, là où elle est, nous encourage à la vigilance, à l'action, à résister à toutes ces idées de haine qui gangrènent notre société. Je pense qu'en votre nom, nous pouvons lui dire que nous mettrons tout en œuvre pour que les valeurs qui ont été les siennes pendant toute sa vie puissent perdurer à jamais.

En l'honneur de Catherine DIGARD, je vous demande donc de respecter une minute de silence.

(La salle, debout, observe une minute de silence)

Je vous remercie.

Désignation du secrétaire de séance.

M. le Maire.- Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance Dominique DOUAY.

(Aucune intervention)

Je vous propose d'ajouter une question à l'ordre du jour, la rénovation du sol sportif du Palais des Sports avec une demande de subvention dans le cadre du contrat départemental de développement local.

(Aucune intervention)

Une remise en conformité des locaux accueillant les Ateliers d'Art, demande de subvention dans le cadre de la DETR.

(Aucune intervention)

Compte rendu des débats des conseils municipaux des 29 mars et 7 avril 2014.

M. le Maire.- Avez-vous des remarques, des observations ?

(Aucune intervention)

Ils sont donc adoptés.

DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Convention de mise à disposition d'un terrain

M. le Maire.- Pour le premier point, il s'agit de signer une convention avec M. Loïc BREUGNOT, pour un terrain situé Place de l'Hôtel de Ville pour un jardin, rue du Château exactement ; vous avez la convention. Avez-vous des questions ?

M. MOLARD.- Ce terrain est juste derrière l'Hôtel de ville ?

M. le Maire.- Il est derrière la rue du Château.

M. MOLARD.- Il va servir à quel usage ?

M. le Maire.- Un jardin potager fleuri.

M. MOLARD.- Il prend l'engagement de l'entretenir ?

M. le Maire.- Oui, il est en très mauvais état, comme le dit la délibération.

Tarifs municipaux

M. le Maire.- Concernant la gratuité du spectacle des aigles sur le Château médiéval les 6 et 27 avril 2014 et les 19, 20 et 21 avril, avez-vous des questions ?

M. MOLARD.- La gratuité, c'est juste pendant la période de la fête de la musique et les fêtes Jean de La Fontaine ?

M. le Maire.- La fête de la musique est au mois de juin et là, c'est en avril, c'était l'ouverture de saison.

M. MOLARD.- La gratuité, c'est temporaire ?

M. le Maire.- Vous avez les délibérations ; c'est les 26 et 27 avril et les 19, 20 et 21 avril ; l'inauguration officielle aura lieu le 28 juin ; pendant ces périodes de week-end de Pâques, plus de 1.000 personnes sont allées découvrir le spectacle ; il y aura des innovations.

Les tarifs pour les séjours d'été 2014, en fonction des quotients, séjours à Bruxelles, Barcelone et Madrid. Avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Les tarifs de droits de voirie ; il est accordé la gratuité au Musée Jean de La Fontaine du vendredi 20 juin au lundi 23 juin, dans le cadre des Fêtes Jean de La Fontaine. Avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Marchés publics – Procédure adaptée.

M. le Maire.- Vous avez les marchés qui ont été conclu dans le cadre de la procédure adaptée, après des consultations :

La fourniture et pose d'un parcours en filet de protection antichute avec pont-levis d'accès, pour un montant de 69.810 €. Avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Fourniture de produits de maintenance pour une fourchette de commandes entre 2.000 € et 15.000 € ; avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Aménagement partiel de la rue Drugeon Lecart et de la rue du Général de Gaulle par la société RVM pour 138.537,45 € ; avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Acquisition d'un véhicule poids lourd pour le traitement hivernal de la voirie, pour un montant de 164.975 €. Avez-vous des questions ?

Mme FECCI-PINATEL.- On m'a fait remarquer qu'il serait bien que ce véhicule pour traitement hivernal des voiries passe partout, car il y a quand même des voies où il ne passe pas. Il serait bien de revoir son circuit. Je pense au quartier des Blanchards.

M. le Maire.- Fourniture de signalisation verticale, montant entre 8.000 et 20.000 € ; avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Fourniture de protections individuelles, société SEPRO distribution à Villeneuve-Saint-Germain, entre 10.000 et 30.000 €. Avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Prestations d'entretien d'espaces verts, la société EASE, entre 35.000 et 50.000 € et la société SOTRAVEER entre 20.000 et 56.000 €. Avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Nettoyage des bâtiments communaux, la société JM Propreté entre 9.000 et 20.000 € ; avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Aménagement d'un carrefour giratoire RD 1003 rue de la Plaine, avec la société VALLET SAUNAL, tranche ferme 388.522,57 €, tranche conditionnelle 104.666 € et éclairage public, société GTIE, 64.374 € pour la tranche ferme, tranche conditionnelle 27.523 € ; avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Acquisition de mobilier pour les services municipaux, BUREAU 02, entre 15.000 et 50.000 € ; avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

AFFAIRES GENERALES

Dénomination du centre technique et administratif « Pôle Jean-Pierre LEBEGUE »

M. le Maire.- Pour dénommer l'espace ROTOSAC qui est en cours de réhabilitation, nous vous proposons le nom de Jean-Pierre LEBEGUE, qui était un collaborateur de la Mairie, très à l'offensive sur tout ce qui touchait à l'éclairage public ; en dehors de cela, il était aussi très investi dans le milieu associatif, avec la Présidence de l'association du Village-Saint-Martin ; durant 20 ans, il a été vice-président du Club de Natation, au Comité Directeur du Judo Club.

Je pense qu'il serait bien que ce bâtiment ex-RODOSAC puisse porter ce nom ; y a-t-il des avis contraire ou des questions ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Merci à vous.

Commission d'appel d'offres – Désignation des membres.

M. le Maire.- Suite à la remarque de la sous-préfecture et de la Préfecture, des erreurs étant apparues dans les calculs, il est nécessaire de revoir l'élection ; il nous faut donc élire 5 membres du conseil municipal élus en son sein, à la représentation proportionnelle au plus fort reste ; je vous propose de reconduire l'élection par vote à bulletin secret, des noms désignés.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Mme FECCI-PINATEL et M. MOLARD se présentent)

(Arrivée de Mme Natacha THOLON)

M. MOLARD.- Vous avez mis votre liste et nous ne pouvons mettre que 2 noms ; il faut obligatoirement avoir plusieurs noms ?

M. le Maire.- Les listes peuvent être incomplètes.

Nous votons pour les titulaires et les suppléants.

Mme FECCI-PINATEL.- Est-ce que l'indication de la liste est obligatoire ?

M. DRIOT.- Vous mettez le nom de la liste avec les candidats.

M. le Maire.- Nous ouvrons là le scrutin seulement pour la liste des titulaires.

Il est procédé au vote à bulletin secret par appel nominal.

Il est procédé au dépouillement du vote.

Résultat du vote :

Membres titulaires :

Liste Château-Thierry Rassemblée : 25 voix

Liste Château-Thierry fait Front : 2 voix

Liste Mieux Vivre à Château-Thierry : 1 voix

Blancs : 2

Sont élus :

M. REZZOUKI

M. EUGENE

M. DUCLOUX

M. GENDARME

M. BERMUDEZ

(Arrivée de M. Jean-Marie TURPIN)

M. le Maire.- Nous ferons les calculs et vous les dirons, mais nous votons maintenant pour les suppléants ; y a-t-il des candidats pour le poste de suppléant à la commission d'appel d'offres ?

(Mme FECCI-PINATEL et Monsieur MOLARD se présentent)

Il est procédé au vote à bulletin secret par appel nominal.

Il est procédé au dépouillement du vote.

Résultat du vote :

Membres suppléants :

Liste Château-Thierry Rassemblée : 26 voix

Liste Château-Thierry fait Front : 2 voix
Liste Mieux Vivre à Château-Thierry : 2 voix
Blanc : 1

Sont élus :

M. BEAUVOIS

Mme THOLON

M. JACQUESSON

Mme GOSSET

M. MOLARD

Mme FECCI-PINATEL.- Peut-on avoir une idée de la manière dont tout cela est calculé ?

M. le Maire.- C'était la remarque que je formulais auprès de M. DRIOT, qui va vous donner les explications.

M. DRIOT.- La différence tient au fait qu'il n'y a pas le même nombre de votants entre les titulaires et les suppléants ; il y avait 30 votants pour les titulaires, 28 exprimés, 5 sièges ; avec 25 suffrages, 4 sièges étaient pour la majorité, il restait 2,6 au plus fort reste, pour la majorité, restait 2 pour la liste FN et au plus fort reste, c'est la majorité qui l'emporte ; voilà pourquoi pour les titulaires, il y a 5 postes pour la majorité.

Pour les suppléants, il y a 26 voix pour le groupe majoritaire, 2 voix pour M. COPIN, 2 voix pour la liste FN et un vote blanc. Cela fait 30, soit un coefficient électoral de 6, 4 sièges pour la majorité donc ; il restait 2 pour les 3 listes, comme c'est le même reste, c'est au bénéfice de l'âge ; c'est donc M. MOLARD qui est élu suppléant.

M. le Maire.- Nous avons annoncé les titulaires ; je répète que les titulaires sont les 5 élus de la liste de Château-Thierry Rassemblé qui sont élus, après les explications techniques et arithmétiques données par M. DRIOT.

Cette délibération annule la précédente ; avez-vous d'autres remarques ?

(Aucune intervention)

Commissions municipales – Délibération modificative

Mise en place d'une nouvelle commission municipale foires, salons et marchés.

M. le Maire.- Elle sera présidée par Marie-Eve MARTELLE ; en seraient membres : Mme GOSSET, Mme DOUAY, Mme BONNEAU, M. MARLIOT, un représentant du groupe Château-Thierry fait front, un représentant de la Droite Unie et M. COPIN a fait part de sa candidature. Quel est le conseiller municipal de la liste Château-Thierry fait front ?

(Mme FECCI-PINATEL se présente)

Pour le Groupe Droite Unie ?

(Mme ARISTEE se présente)

M. DRIOT.- La commission des marchés est une commission informelle, qui implique les membres de la commission d'appel d'offres et un membre de chaque groupe qui n'est pas élu au sein de la commission d'appel d'offres ; il faut un membre

de chaque groupe ; vous n'avez plus de siège de titulaire à la commission d'appel d'offres et vous siégez en tant que groupe non représenté au sein de la commission des marchés. Il faut un représentant du groupe FN à la commission des marchés.

(Mme FECCI-PINATEL se présente)

Pour le Groupe Droite Unie ?

(Mme ARISTEE se présente)

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

M. le Maire.- Je vous remercie.

Conseil d'administration du CCAS – Election des représentants.

M. le Maire.- Nous aurons un vote à bulletin secret.

La liste Château-Thierry Rassemblé a 8 candidats ; il y a 8 membres au sein du conseil d'administration ; y a-t-il des candidatures ?

(M. COPIN se présente)

Mme LEFEVRE.- Ce vote a déjà eu lieu lors du 1^{er} conseil municipal mais M. le Préfet a aussi retoqué la liste, suite à des calculs.

Mme FECCI-PINATEL.- Pour quoi votons-nous ?

M. le Maire.- Pour la liste qui représentera le conseil municipal au CCAS, suite à une erreur de calcul lors du 1^{er} vote ; M. le Préfet a retoqué la délibération ; ici, la liste est composée de 8 membres ; la liste Château-Thierry Rassemblé a fait acte de candidature et on sollicite les groupes pour qu'ils puissent également faire acte de candidature, et ensuite, chacun et chacune d'entre vous s'exprimera par un vote à bulletin secret.

Mme FECCI-PINATEL.- Je me présente donc.

Il est procédé au vote à bulletin secret par appel nominal.

Il est procédé au dépouillement du vote.

Résultat du vote :

Liste Château-Thierry Rassemblée : 26

Liste Mieux Vivre à Château-Thierry : 3

Liste Château-Thierry fait Front : 2

M. DRIOT.- Nous avons donc 6 sièges pour la majorité avec 2,75, avec 3 votes M. COPIN est élu et le 2^{ème} meilleur reste fait que la liste majoritaire récupère le 8^{ème} siège. Sont donc élus : Mme LEFEVRE, Mme CLERBOIS, M. REZZOUKI, Mme GOSSET, Mme BONNEAU, Mme PONDROM, Mme ROBIN et M. COPIN.

Mme LEFEVRE.- Je voulais vous remercier de vos votes et surtout attirer l'attention sur l'importance des conseils d'administration du CCAS ; il y a une importance du conseil municipal sur la ville pour prendre les décisions, c'est une chose, et pour le conseil d'administration du CCAS, c'est la même chose. Je vous demanderai de bien vouloir respecter les dates, nous signaler quand vous êtes absent, nous répondre et donner ou vos excuses ou votre pouvoir à quelqu'un.

Mon intervention n'est pas anodine ; se reconnaîtra qui veut ; c'est important pour les décisions du CCAS.

Comité Technique Paritaire – Désignation des représentants.

M. le Maire.- Nous avons à désigner des représentants supplémentaires, un titulaire et un suppléant ; nous présentons la candidature de Thomas BERMUDEZ en tant que titulaire et en tant que suppléant de M. Bernard MARLIOT ; y a-t-il d'autres candidats ?

M. MOLARD.- J'aurais aimé savoir ce qu'est le comité technique paritaire. A quoi sert-il ?

M. DUCLOUX.- Comme son nom l'indique, c'est une commission qui permet de réunir le personnel et les représentants du personnel élus.

M. le Maire.- Il y a autant de membres du personnel que d'élus au comité technique paritaire ; c'est une obligation faite par la loi dans le cadre de la nécessité de discussion et dialogue ; c'est l'équivalent d'un Comité d'entreprise avec les représentants des syndicats.

M. DUCLOUX.- Et des syndicats qui sont élus aussi.

M. le Maire.- Je vous propose de passer au vote.

Nous votons pour Thomas BERMUDEZ.

Résultats du vote :

Pour : 28

Abstentions : 3

Concernant le délégué suppléant Bernard MARLIOT ?

Résultats du vote :

Pour : 29

Abstentions : 2

Sont donc élus Thomas BERMUDEZ et Bernard MARLIOT.

Commission communale des impôts directs.

M. le Maire.- Etes-vous d'accord avec la proposition faite ? Cela ne veut pas dire que ces personnes candidates seront obligatoirement élues ; c'est le directeur départemental des finances publiques qui fera savoir comment il a choisi les membres titulaires et les membres suppléants.

Etes-vous d'accord avec la proposition de cette liste ?

Mme FECCI-PINATEL.- Il aurait fallu que cette liste soit jointe au document concernant le conseil et pas jointe au dernier moment ; ce n'était pas très compliqué de le faire ; il aurait été bien que l'on ait cette liste en annexe du document de synthèse. Nous souhaiterions être informés un peu mieux.

M. le Maire.- au-delà de cette remarque, approuvez-vous la présentation de cette liste ou non ?

Résultats du vote :

Pour : 29

Abstentions : 2 (groupe Château-Thierry fait Front)

Je vous remercie.

Commission consultative des services publics locaux.

M. le Maire.- Nous vous présentons les candidatures de M. REZZOUKI, M. DUCLOUX, M. BEAUVOIX, un conseiller municipal issu du groupe Château-Thierry fait front, un conseiller municipal du groupe Droite Unie et M. COPIN.

Pour Château-Thierry fait front ?

(M. MOLARD se présente).

Groupe Droite Unie ?

(M. FAUQUET se présente).

Nous passons au vote.

M. REZZOUKI.- La commission examinera chaque année les différents bilans d'activité, et il y a également maintenant la convention de délégation de service public concernant la chaufferie qui n'est pas précisée ; il faudrait l'amener dans le corps de la délibération.

Dans les rapports annuels établis par le délégataire de service public, à savoir la distribution d'énergie électrique et la distribution de gaz, les rapports sur le prix et la qualité de l'eau, le bilan d'activité des services exploités en régie dotés d'autonomie, il faudrait rajouter la chaufferie.

M. le Maire.- Y a-t-il des objections à cet ajout au cœur de la délibération ?

(Aucune intervention)

Je reprends le vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

M. le Maire.- C'est une commission obligatoire à l'intérieur de tout conseil communautaire ; nous disposons de 4 représentants, comme chacune des communes ; je vous propose les noms de M. DUCLOUX, M. REZZOUKI, M. BEAUVOIS et moi-même, pour représenter la commune au sein de cette commission.

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Pour : 27

Abstentions : 4

Je vous remercie.

Règlement intérieur du conseil municipal

M. le Maire.- Il vous a été envoyé, avec les annexes (P. 19 à P.33) ; avez-vous des questions ?

Mme FECCI-PINATEL.- Je me reporte à l'article 30 de la page 32 : « mise à disposition de locaux aux conseillers municipaux » ; « le local mis à disposition ne saurait en aucun cas être destiné à une permanence » ; qu'appelle-t-on une permanence ? Est-ce que cela veut dire que dans ce local, on n'a le droit de recevoir personne ? A-t-on des heures où l'on peut y être ? J'aimerais savoir comment vous définissez une permanence, car cela ne pourra pas servir de permanence.

J'ai regardé dans le Larousse, « permanence » c'est « caractère permanent » ; que veut dire permanence ? Cela veut dire que l'on n'aura pas la libre disposition du local 24 heures sur 24 ? Cela me paraît un peu obscur.

M. REZZOUKI.- Cela ne reste que la mise à disposition d'un point de travail pour les conseillers municipaux ; c'est un bureau, un local mis à disposition en tant que simple et unique bureau ; ce n'est pas un espace d'accueil ou une permanence politique comme on peut les entendre au sens propre du terme.

Mme FECCI-PINATEL.- Donc, on ne peut recevoir personne.

M. REZZOUKI.- Tout à fait ; le local n'est pas destiné à une permanence ou à accueillir des réunions publiques, on ne reçoit personne, c'est un espace de travail pour les conseillers municipaux.

M. X.- Où se situe cette permanence ?

M. REZZOUKI.- Nous verrons avec vous ; nous avons proposé à vos prédécesseurs de déterminer des espaces, soit au sein de l'Hôtel de ville, mais cela risque d'être très compliqué, ou alors d'être rattaché au nouveau pôle technique LEBEGUE ex-ROTOSAC ; nous avons là un certain nombre de bureaux mis à disposition pour toutes les activités annexes et connexes à la municipalité.

Mme FECCI-PINATEL.- Il se trouve que nous avons quand même des gens qui se sont présentés sur notre liste, nous avons des séances de travail avec ces personnes pour le conseil municipal ; il faut trouver un local pour les recevoir au moins une fois avant le conseil municipal ; nous avons besoin de ce local de travail, car nous sommes 2 seulement ; nous travaillons très sérieusement avec les gens qui étaient sur notre liste.

M. REZZOUKI.- Tout comme cela avait été proposé à certains de vos collègues, s'il s'agit d'un espace de rencontre, de réunions publiques ou de réunions politiques, vous faites comme tous les partis politiques sur la commune, vous sollicitez la municipalité pour obtenir des salles dédiées à cela : le 8 rue du Château, le 11 bis rue de Fère, le 82 rue du village Saint Martin...

Mme FECCI-PINATEL.- Pour une réunion de travail avec nos conseillers, nous pouvons demander la mise à disposition d'une salle quand nous en aurons besoin, spécialement avant le conseil municipal ?

M. REZZOUKI.- Oui.

M. le Maire.- Quand vous voulez ; ce n'est pas spécialement avant ou après ; vous faites ce que vous voulez, comme cela a toujours été le cas.

M. REZZOUKI.- Un conseiller régional en son temps avait sollicité (mais on ne l'a jamais revu) un espace de permanence ; mais il n'a jamais tenu cette permanence dans les espaces de la municipalité mis à disposition.

M. le Maire.- Avez-vous d'autres remarques à faire sur le règlement intérieur ?

(Aucune intervention)

J'attire votre attention sur l'article 4 : la modification pour préciser les conditions de communication des documents telles qu'elles sont fixées dans la loi de 1978 : la consultation est gratuite, mais la délivrance d'une copie est aux frais du demandeur.

Article 8 : modification du fonctionnement des commissions municipales, pour permettre à chaque conseiller municipal d'assister à toutes les commissions.

Article 29 : modification pour permettre aux listes des élections de créer un groupe politique, même quand elles n'ont obtenu qu'un seul élu ; nous l'avions fait par anticipation et le rendons aujourd'hui réglementaire.

Je fais maintenant approuver le règlement intérieur.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Charte éthique du conseil municipal.

M. le Maire.- Nous avons souhaité, à la fin du mandat dernier, pour diverses raisons, proposer une charte éthique, avec un contrôle de personnes morales, qui souhaitaient pouvoir regarder le train de vie de la municipalité, avec un rapport ; il s'agit de Mme Isabelle HABCHY et de M. Jean TRONSON.

Nous n'avons pas eu de retour sur cette charte éthique, excepté une remarque de M. COPIN qui va nous en faire part.

M. COPIN.- Un conseiller ne peut pas dévoiler en lieu public des arguments ; si c'est avéré, la recherche de la vérité impose qu'on dévoile des malversations ou des conflits d'intérêt ; je ne vois pas pourquoi on n'aurait pas le droit de s'exprimer en public.

M. le Maire.- Qu'est-ce qui vous gêne là-dedans, M. COPIN ?

M. COPIN.- L'expression publique ; si on ne peut s'exprimer en public ...

M. le Maire.- On empêche toutes les expressions publiques mensongères ou la divulgation d'éléments internes à la municipalité ; vous avez le droit à votre expression politique comme vous le souhaitez, à partir du moment où elle est fondée ; il n'y a aucun objet là-dessus. Qu'est-ce qui vous gêne ?

M. COPIN.- A partir du moment où elle est fondée, soit.

M. le Maire.- Avez-vous d'autres remarques ?

M. REZZOUKI.- Je pense que la délibération devrait être plus large qu'elle n'est ; il ne s'agit pas seulement de la prévention des conflits d'intérêt au sein du conseil municipal », telle qu'est tournée la délibération, il s'agirait également de retracer dans le corps de cette charte le rappel de l'obligation réglementaire lors de la tenue d'élections. Je tiens à rappeler un épisode assez spécifique, les dernières élections européennes ; mon collègue Jean-Pierre DUCLOUX serait le plus à même d'intervenir sur ce sujet, pour faire part de la grande difficulté que la municipalité de Château-Thierry a rencontrée pour faire tenir dans le respect de la règle les bureaux de vote.

Tous les groupes politiques, tous les partis politiques ont eu la possibilité et l'occasion, grâce à la démocratie dont on ne peut que se féliciter, de présenter des listes aux élections européennes, mais ils n'ont pas pour autant fait l'effort de présenter des assesseurs dans les bureaux de vote pour assurer le bon déroulement du scrutin.

Je ne sais pas comment le qualifier, certains d'ailleurs ont poussé l'audace jusqu'à ne mettre aucun assesseur dans les bureaux de vote de la commune,

et déclarer des titulaires, des délégués de liste, en gros des contrôleurs du déroulement du scrutin ; ils contrôlent un scrutin sans pour autant assurer le bon déroulement de ce scrutin en mettant à disposition des assesseurs. Ne tournons pas autour du pot, il s'agit de la liste présentée par M. MOLARD et Mme FECCI-PINATEL ; au delà de l'aspect réglementaire, il faut que cette charte puisse également inscrire dans son corps l'implication de chaque élu au bon déroulement de la vie de la municipalité ; et c'est s'impliquer jusque dans la démarche administrative et pas seulement être opportun et être présent au moment des scrutins.

Mme FECCI-PINATEL.- A l'occasion de cette élection, je pense qu'il y a eu un malentendu ; me concernant, la seule chose que j'ai reçue était de me demander si je voulais bien être présidente d'un bureau de vote. J'ai dit non. On ne m'a pas demandé ce que la loi prévoit. C'est un gros malentendu, car si on nous avait donné l'ordre de le faire, aussi bien M. MOLARD que moi-même, nous l'aurions fait.

Concernant les délégués dans les bureaux de vote, c'est une coutume habituelle ; on en a toujours, quand on a des présents car il n'est pas toujours facile de demander à des gens, mais c'est quelque chose de parfaitement démocratique les délégués dans les bureaux de vote. J'ai été souvent impliquée dans des élections pour d'autres, des listes, et à chaque fois, le premier travail que l'on fait est de trouver des délégués, qui vont dans les bureaux de vote pour voir s'il y a bien les bulletins, disent bonjour et ensuite restent ; qu'y a-t-il de reprochable à cela ?

Je peux vous donner notre parole à tous les deux que la prochaine fois, quand il y aura des élections, vous nous demanderez d'être assesseurs et nous l'accepterons ; mais avant, il faut nous le demander.

M. DUCLOUX.- Il faut vous donner des ordres, c'est ce que cela veut dire.

(Brouhaha)

M. DUCLOUX.- Nous vous avons envoyé un courrier ; certes, il n'était pas en recommandé avec accusé de réception, mais vous avez bien eu un courrier envoyé, en tant que titulaire du conseil municipal.

Mme FECCI-PINATEL.- C'est faux.

M. DUCLOUX.- Tout le monde l'a reçu sauf vous ?

(Brouhaha)

Mme FECCI-PINATEL.- Je m'élève fortement contre ces affirmations qui sont contraires à la vérité.

M. DUCLOUX.- C'est votre parole contre la mienne, Madame.

M. MOLARD.- Vous, ce n'est pas difficile ; de toute manière, on a encore l'écrit ...

M. DUCLOUX.- Nous aussi.

M. le Maire.- Vous avez fait défaut, il faut le reconnaître, alors que vous avez l'obligation et même si le courrier ne vous a pas été envoyé (ce qui est faux, car il a été envoyé à tout le monde), c'est une obligation qui est faite à chaque conseiller municipal.

Mme FECCI-PINATEL.- Ca n'a pas été fait !

M. le Maire.- Vous qui êtes férue de politique, comme vous le savez, nul n'est sensé ignorer la loi ; vous devez le savoir.

(Brouhaha)

M. MOLARD.- J'ai été conseiller municipal ; on m'a à chaque fois donné des délégués ; quand on a reçu notre papier ...

M. le Maire.- Demandez la parole ; vous qui aimez l'ordre, respectez au moins le règlement : on demande la parole pour pouvoir s'exprimer ; M. GENDARME l'a demandé et si vous le souhaitez, vous interviendrez après.

M. GENDARME.- J'entends les débats et il faudra préciser quelque chose en plus : j'étais Président dans un des bureaux de vote. A priori, il semble que l'on ne soit que sur des malentendus, pas reçu de courrier, etc. Je peux vous dire que le malentendu que je n'ai pas apprécié, cela en est un supplémentaire, c'est la présence des délégués à la vérification du dépouillement des voix ; il semblerait que beaucoup de délégués de votre groupe ayant été nommés dans certains bureaux aient fêté la victoire avec un tout petit peu d'avance. Je regrette ce genre d'incident, quand il faut demander, poliment au début et manu militari ensuite, que le calme revienne dans le bureau de vote ; ce ne peut être des malentendus, ce sont des choses constatées, et pas dans un seul bureau de vote.

Puisque vous vous êtes engagés à l'avenir à essayer d'organiser des élections avec nous, tant bien que mal, faisant défaut d'un bon nombre de participants pour tenir ces bureaux de vote, je vous inviterai également ici à faire attention aux personnes que vous présentez comme délégués, pour que les élections se déroulent dans le calme et selon la démocratie.

M. MOLARD.- J'étais au bureau de vote de la rue du Château, je n'ai pas manifesté spécialement de cris de joie, alors que bien souvent quand ce n'est pas nous, on entend chanter ; nous avons été très calmes, il faut le reconnaître.

D'autre part, je voudrais répondre au sujet des délégués ; nous avons toujours présenté des délégués. M. TURPIN doit d'ailleurs le savoir puisqu'il était à l'époque conseiller de Dominique JOURDAIN ; on avait déjà des délégués.

Nous avons réfléchi avec Mme FECCI-PINATEL, nous n'étions en fait que 2, si nous mettions un Président dans chaque bureau, ensuite nous ne pouvions plus aller voir ailleurs. Nous ne pouvons pas tenir 12 bureaux de vote.

M. le Maire.- Ce n'est pas le même sujet.

M. TURPIN.- J'ai l'impression que l'on est en train de tirer le conseil municipal vers le bas. Tous les partis savent très bien que lorsqu'il y a des élections, il faut des assesseurs ; j'étais tout seul Place Thiers, j'ai vu effectivement quelqu'un surveiller mon travail, il s'est assis sur une chaise et n'a rien dit ; il n'a pas demandé s'il fallait un coup de main ; c'était quelqu'un qui vous représentait.

Maintenant, s'il y a du désordre, cela me fait rire ... Le moindre des réflexes quand il y a une élection c'est de proposer un coup de main ; c'est le minimum de solidarité dans une démocratie ; maintenant, si vous découvrez ce qu'est la démocratie, c'est dommage !

Le débat ne mérite rien de plus ; cela suffit ; vous êtes fautifs, vous n'avez pas été capables de trouver des gens ou vous n'avez pas voulu le faire, point ; c'est un constat ; maintenant, il faut passer à autre chose.

M. MOLARD.- Oui, c'est facile.

M. le Maire.- Je suis tout à fait en phase avec ces remarques formulées ; quand on est élu de la République, on respecte les engagements de la République, et un engagement d'un conseiller municipal élu, c'est de venir participer, comme il en a obligation et vous ne l'avez pas fait.

Mme FECCI-PINATEL.- A condition ...

M. le Maire.- Il n'y a pas de condition ; la République ne pose pas de condition.

Mme FECCI-PINATEL.- Il est prévu dans la loi qu'est sanctionné un conseil municipal qui a refusé ; or, nous n'avons pas refusé, on ne nous a pas demandé.

Il faut arrêter sur cette discussion ; nous sommes des élus de la République au même titre que vous.

(Brouhaha)

M. le Maire.- Pour ce qui est de la charte éthique, il aurait peut-être fallu joindre l'article L.2121-5 du code général des collectivités territoriales pour le rappeler.

M. MOLARD.- Et surtout bien préciser que vous avez demandé « Président » ; je ramènerai la photocopie la prochaine fois, je le distribuerai à tous les conseillers.

M. le Maire.- Nous sommes des démocrates.

Nous votons sur cette charte éthique.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

URBANISME

Modification du PLU – ZIR de la Moiserie.

M. BEAUVOIS.- Nous avons lancé une modification du PLU voici quelques semaines ; au niveau des modifications, nous en avons retenu une que nous vous présentons ce soir, au niveau de la ZIR de la Moiserie, pour mettre le PLU en conformité avec les projets ; sur cette ZIR de la Moiserie, nous allons accueillir des hôtels, restaurants et la piscine ; nous mettons le PLU en conformité avec ces projets.

Avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Schéma de cohérence territoriale du Pays du Sud de l'Aisne (SCOT)

M. BEAUVOIS.- L'UCCSA a arrêté un schéma de cohérence territoriale du Pays du Sud de l'Aisne ; au niveau du stock foncier en extension, nous avons

quelques doutes sur le fait que le stock soit suffisant pour assurer le développement de la ville de Château-Thierry ; nous émettons donc un avis favorable sur le SCOT dans l'ensemble, mais sous réserve de la définition du stock foncier en extension, afin d'en exclure les zones AU situées dans le tissu bâti.

Avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Pour : 29

Abstentions : 2 (groupe Château-Thierry fait Front)

Rénovation urbaine – Lancement d'une opération de restauration immobilière et d'une obligation de ravalement de façades.

M. BEAUVOIS.- Je vous propose une délibération de principe, très importante, reposant sur le développement et la rénovation du centre-ville.

Le centre-ville souffre depuis quelque temps au niveau des commerçants ; il souffre aussi d'un délabrement de son tissu immobilier ; nous proposons deux actions qui se rejoignent, qui sont en synergie : une opération de rénovation des façades avec une inscription de la ville sur la liste des communes soumises à l'obligation décennale de rénovation des façades, comme un certain nombre de villes et une opération de rénovation immobilière. Nous prendrons contact avec la communauté de communes, cette opération touchant autant à l'urbanisme qu'à l'habitat et il y a des partages entre la ville et la communauté de communes.

Cette opération consiste en une rénovation lourde des immeubles ; un certain nombre d'immeubles ne sont plus habités ; vous avez une enseigne commerciale et au dessus, il n'y a plus d'habitat ou un habitat très dégradé ; vous avez également des marchands de sommeil qui louent à des conditions inadmissibles.

Cette opération vise à rénover le centre-ville, de manière à avoir un habitat beaucoup plus correct, à accueillir des gens, remettre des gens dans le cœur de ville qui seront les futurs consommateurs pour les commerçants du centre-ville, mais aussi avoir un centre-ville accueillant, avec des façades dignes d'un centre-ville moderne et non pas des façades que l'on aurait pu trouver dans les mauvaises périodes du Moyen-Age, voire des façades qui s'écroulent.

Je vous propose donc d'approuver le principe du lancement d'une opération de restauration immobilière et le principe du lancement d'une obligation de ravalement de façades ; ces opérations seront compliquées ; une opération de rénovation immobilière est quelque chose qui dure entre 6 et 10 ans ; il faut déjà lancer des opérations pour collecter des informations sur le nombre d'appartements vides, sur l'état du bâti, très dégradé, mais relever précisément sur le cadastre tous les bâtis qui sont dégradés, si c'est seulement la façade, la façade et les toitures, etc.

Il y a donc un certain nombre d'opérations ; on impose les rénovations et avant, il y a donc les périodes de consultation ; après, c'est relativement coercitif ; une fois qu'on a lancé, les propriétaires sont obligés, pour les façades de les

rénover, et de rénover le bâti pour avoir un immeuble digne, décent, pour accueillir des locataires.

Avez-vous des questions ?

M. MOLARD.- Certains propriétaires abusent effectivement, mais d'autres n'ont pas les moyens de réaliser des travaux conséquents ; ce qui coûte cher aujourd'hui, ce sont bien sûr les travaux, mais aussi toutes les contraintes du ravalement : les échafaudages coûtent plus cher que le ravalement les trois quarts du temps ; je me suis renseigné car à côté de chez moi, la pharmacie a fait faire son ravalement et l'échafaudage lui a coûté plus cher que le ravalement ; il existe des contraintes, il ne faut pas faire n'importe quoi, mais à force de réglementer tout, d'avoir des échafaudages de telle marque, ceci et cela, les gens ne peuvent plus faire de travaux.

M. BEAUVOIS.- Pour recentrer sur le sujet de l'ORI ou de rénovation de façade, quand on met en place un tel système, on met en place toute l'ingénierie pour apporter aux personnes qui le font des conseils pour les guider vers toutes les subventions et prêts à taux bonifié dont ils peuvent bénéficier ; il y a énormément d'aides ; parfois c'est compliqué car il faut savoir s'adresser à la bonne personne.

L'autre solution est ne rien faire et laisser le centre-ville continuer à se dégrader comme il le fait depuis 20 ans ; quand il y a une forte pluie, allez dans le centre-ville, vous avez 2 centimètres de mousse sur les routes, qui tombe des toits qui sont dans un état innommable.

Que fait-on ? Rien ? Ou on fait quelque chose et dans ce cas, vous aurez bien sûr des gens qui rechignent.

M. TURPIN.- La remarque est juste, mais il y a un autre choix : céder son bâtiment ; l'intérêt de ce type d'opération est que l'on va sur des rénovations, soit en accord et en partenariat avec le propriétaire, soit les propriétaires se rendent compte que l'on est dans une démarche de rénovation de centre urbain, et peut-être que leur intérêt ne va pas dans ce sens, mais on peut aussi les encourager (et cela fera partie de l'opération avec des opérateurs) à céder ces bâtiments.

Dans le cadre de cette stratégie, c'est très clair, des gens ont envie de jouer le jeu, y ont intérêt, et d'autres se diront peut-être « c'est pour moi le moment de céder car ce n'est pas rentable, que ce n'est pas ma démarche, mes intérêts, que j'ai d'autres enjeux » et là, on les aidera à céder.

Les deux opportunités existeront ; l'idée est d'avoir une démarche globale ; ce n'est pas que Château-Thierry qui le fait, cela se fait sur un ensemble de grandes villes, et cela se fait, d'une manière ou d'une autre ; cela peut être négocié ou coercitif ; il vaut mieux que ce soit négocié.

M. GENDARME.- J'irai dans le même sens des arguments déjà évoqués ; il y a effectivement la volonté de dynamiser le centre-ville, pour autant, le centre-ville ou la rue à laquelle pense tout le monde, ne peut certainement pas être dynamisé, et on ne peut avoir l'envie d'aller dans cette rue si elle n'est pas attirante ; les façades, c'est la première chose que l'on regarde dans un centre-ville quand on s'y promène, que l'on essaie de s'y sentir bien ; il faut savoir si le cadre est agréable ; on ne peut vouloir tout et son contraire, les élus depuis un certain nombre

d'années essayons coûte que coûte de redynamiser le centre-ville ; il faut bien entendu que dans cette redynamisation, toutes les phases soient mises en œuvre pour que les rues aient un aspect attirant et créatif, que l'on aime y amener des gens qui achètent dans les commerces.

Il est temps pour certains (j'ai entendu dire que certains abusent) qui abusent de céder cet immobilier pour lequel ils ne font aucun entretien et ramener cela sur l'intérêt collectif, cette rue à redynamiser et embellir aussi.

M. MOLARD.- Je suis à peu près d'accord sur ce que vous dites, mais je considère qu'effectivement, des gens abusent ; j'en ai discuté d'ailleurs lors de la commission, des gens à Château-Thierry qui louent un immeuble où il n'y a plus de toit ; je ne sais comment les locataires peuvent vivre dans un truc pareil !

Mais ce n'est pas parce qu'il y a quelques abus de ce genre, qui devraient d'ailleurs être réprimés, et l'on devrait les forcer à faire des travaux : un immeuble sans toit, on ne devrait pas avoir le droit de le louer ; je m'abstiendrai sur le principe, car c'est quand même une atteinte à la propriété.

M. BEAUVOIS.- Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Pour : 30

Abstention : 1 (M. MOLARD)

Acquisition de la parcelle cadastrée AW n° 712 (Avenue des Vaucrises)

M. BEAUVOIS.- Je vous propose que la ville se porte acquéreur pour 1 € symbolique d'une parcelle, sur un terrain de la ville dont la parcelle a été mal découpée ; elle a pris un morceau du chemin et nous voulons le récupérer ; ce chemin est pratiqué par les habitants du quartier ; nous récupérons cette petite sente ; le propriétaire actuel nous propose de la vendre pour 1 € symbolique.

Avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Acquisition de la parcelle cadastrée AP n° 501 (Avenue de Paris)

M. BEAUVOIS.- Nous proposons également d'acquérir cette parcelle pour 1 € symbolique. La ville a toujours assumé son rôle de collectivité territoriale et service pour tous en reprenant les voiries privatisées où il y a de l'habitat.

Deuxième point particulier de cette parcelle, elle donne un accès au ru qui se trouve derrière, qui avait donné lieu à des inondations très importantes en juin 2009. Cela permet de le réguler et pouvoir créer au niveau de l'avenue de Paris où nous avons parfois les collecteurs d'eau pluviale un peu limités, des collecteurs supplémentaires avec un accès directement au ru.

Avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Avenant au bail avec l'Inspection Académique – 1 rue Gambetta.

M. BEAUVOIS.- Je vous propose de renouveler le bail concédé à l'Inspection Académique, il est modifié car il n'y a plus qu'un seul étage occupé ; le loyer sera de 9.467 € par an ; il était dans le passé de 13.431 € car ils occupaient l'ensemble.

Avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Avenant au bail commercial avec la SARL « La Vie Claire ».

M. BEAUVOIS.- Ce commerce bénéficiait d'un loyer de 17.380 € par an ; il devait être monté à 22.120 € ; le commerce connaît quelques difficultés ; qui plus est, ils sont obligés de modifier un peu leur commerce, car ils ont une consommation électrique importante et doivent revoir les systèmes d'isolation ; c'est leur aménageur intérieur qui a mal aménagé leur magasin, après information ; ils se sont donc trouvés dans une situation délicate et problématique ; le commerce va mal ; nous proposons de maintenir le loyer actuel sans augmentation pour les 3 années à venir, c'est-à-dire à 17.380 € par an.

Avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Pour : 30

Abstention : 1 (M. MOLARD)

M. le Maire.- Je vois, il faudrait donc que l'on augmente le loyer ; belle façon d'aider le petit commerce ! Merci à M. BEAUVOIS pour cette dynamique pour essayer de réhabiliter nos rues et soutenir le petit commerce dont nous parlerons tout à l'heure avec Catherine GOSSET.

FINANCES

Décision modificative n° 1 budget général.

M. EUGENE.- Je vous présente la 1^{ère} décision modificative du budget depuis son adoption le 17 février ; il avait été adopté par l'ancien conseil municipal et élaboré par Frédéric BARDOUX, mon prédécesseur.

Cette décision modificative porte sur le budget général uniquement et non pas le budget annexe ; elle est technique et normale en cette période de l'année ; en effet, désormais nous connaissons le montant exact des diverses dotations ; j'ai une bonne nouvelle, l'équipe précédente s'était montrée très prudente vis à vis des estimations, et aujourd'hui, nous constatons que les dotations effectivement

versées sont égales aux estimations faites. Cela va permettre à certains projets en attente d'une meilleure lisibilité de pouvoir débiter.

Pour entrer dans le détail, la section d'investissement est équilibrée à 20.000 € ; c'est un très faible montant, car il est proposé de procéder à des ajustements budgétaires entre des enveloppes existantes sans augmenter le budget au-delà des subventions additionnelles qui vont être perçues.

Il est proposé d'inscrire les crédits de l'étude sur le développement du commerce en centre-ville, comme discuté lors d'un précédent conseil municipal, d'augmenter les crédits du chapitre 21 qui regroupe les acquisitions de terrains, les achats de matériels et d'équipements, et de diminuer les crédits du chapitre 23 qui regroupe les travaux.

Côté recettes, il ne reste plus grand chose, c'était un transfert entre des chapitres d'investissement ; il reste les subventions Etat et Région justement pour financer l'étude sur le développement du commerce de centre-ville.

Avez-vous des questions sur la section d'investissement ?

(Aucune intervention)

Sur la section de fonctionnement, elle est équilibrée à 240.658 € ; la moitié s'explique par un ajustement lié à l'enregistrement comptable des tickets restaurant qui ont été généralisés en début d'année à l'ensemble du personnel municipal ; le montant des tickets restaurant est supporté pour moitié par la ville et pour l'autre moitié par le personnel. Jusqu'ici, les deux apports avaient été comptabilisés ensemble ; dans un souci de transparence et conformément au principe d'universalité du budget, il est proposé là de les inscrire séparément pour bien les retracer dans le budget, séparer la part supportée par la ville et la part supportée par le personnel. C'est un ajustement purement technique, c'est pourquoi 125.00 € apparaissent aussi bien en dépenses dans les autres charges de personnel qu'en recettes sur les produits divers de gestion courante. Cette opération comptable n'a absolument aucun impact sur le budget.

Voyons les recettes : il est principalement proposé de réaliser des ajustements liés aux estimations de recettes prévues au budget, qui sont désormais connues ; les montants des diverses dotations de l'Etat, des compensations au titre des exonérations de taxes ou les montants de péréquation, certains montants sont en dessous de ce que l'on avait prévu, d'autres un peu au dessus et tout cela permet de s'équilibrer.

Contrairement à ce qui peut paraître dans le budget, les contributions directes sont en hausse de 2,39 % en 2014 par rapport à 2013 ; cela s'explique par des bases très dynamiques, aussi bien pour la taxe d'habitation (+ 3,12 %) que la taxe foncière sur les propriétés non bâties (+ 11 %).

La présente décision modificative consiste à ajuster le budget pour tenir compte des écarts avec les estimations de février et les écarts s'annulent.

Je tiens à vous signaler le remboursement de frais de la part de l'IFSI pour 93.159 € ; cela nous permet de financer des dépenses nouvelles, telles que le plan de déplacement jeunes sur lequel Dominique DOUAY reviendra plus tard ; cela permet également de compenser la régularisation du produit de la taxe d'habitation

sur les logements vacants pour les années 2012 et 2013 ; c'est une régularisation du trop-perçu pour les 2 années précédentes, et ce pour 28.958 € ; enfin, cela permet d'augmenter les crédits de dépenses imprévues, dans le cas où il y aurait besoin de s'en servir ultérieurement.

Avez-vous des questions ?

M. MOLARD.- En page 24, je vois « rémunération des jurés » ; ce sont les jurés d'assise ?

M. EUGENE.- Là, nous sommes pages 21 et 22 sur la décision modificative.

M. le Maire.- Vous nous reprochez souvent d'aller trop vite, mais là vous avez 2 mètres d'avance !

M. EUGENE.- S'il n'y a pas de question, je propose de passer au vote.

Résultats du vote :

Pour : 30

Contre : 1 (M. MOLARD)

Tarifs municipaux.

M. EUGENE.- Il est proposé d'ajuster les tarifs municipaux ; le taux appliqué pour cette revalorisation est le même que celui appliqué en début d'année à l'ensemble des autres tarifs municipaux ; le Conservatoire a des tarifs qui s'appliquent à partir de septembre pour la rentrée : 0,6 % sont appliqués, correspondant à l'inflation déjà votée sur les autres tarifs municipaux.

Mme FECCI-PINATEL.- La décision modificative a-t-elle été votée ?

M. le Maire.- A l'instant, avec un vote contre.

Mme FECCI-PINATEL.- Je n'ai pas vu qui s'abstenait ; cela va trop vite.

M. EUGENE.- M. MOLARD a voté contre, sachez-le.

M. MOLARD.- J'étais surpris qu'elle ne vote pas contre !

M. le Maire.- Ca va être difficile d'aller à la vitesse de l'un et de l'autre.

Mme FECCI-PINATEL.- Je voudrais corriger le vote et indiquer que je vote contre.

M. le Maire.- Acceptez-vous la modification de vote de Madame FECCI-PINATEL ?

(Aucune intervention)

M. EUGENE.- Sur la décision modificative, 2 votes contre donc.

M. le Maire.- Concernant la rémunération des jurés, non M. MOLARD, ce ne sont pas des jurés d'assise ; le rapport parlait du Conservatoire de musique de la ville, où l'on apprend à faire de la musique, il y a des jurys qui viennent voir ce qui se passe, ils viennent de l'extérieur ; comme dans tous les conservatoires de France, on dédommage les jurys qui se déplacent. Cela n'a rien à voir avec les jurys d'assise.

M. MOLARD.- Il vaut mieux mettre « juge » ou « examinateur » ; « juré » m'a semblé curieux.

M. le Maire.- Vous avez quand même vu que c'est une délibération qui fait état des tarifs du Conservatoire municipal de musique.

M. MOLARD.- Absolument c'est pourquoi j'étais surpris qu'il y ait des « jurés ».

M. EUGENE.- Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Pour : 30

Contre : 2 (Groupe Château-Thierry fait Front)

Institution d'une taxe annuelle sur les friches commerciales.

M. EUGENE.- L'Etat donne la possibilité aux communes d'appliquer une taxe sur les friches commerciales ; cette taxe n'a pas pour but de créer des recettes mais uniquement d'inciter les propriétaires à ne pas laisser vacants les locaux commerciaux pendant trop longtemps ; elle doit donc inciter, soit à la location, soit à la vente.

Concrètement, la taxe s'applique aux immeubles de bureaux, aux immeubles affectés à une activité commerciale, aux aires de stationnement des centres commerciaux, aux lieux de dépôt et de stockage qui ne sont plus exploités ni occupés depuis au moins 2 ans.

L'instauration de cette taxe s'inscrit tout à fait dans la volonté de l'équipe municipale de redynamiser l'activité commerciale en ville ; c'est pourquoi nous proposons d'avoir le taux le plus majoré, 20 % la 1^{ère} année, 30 % la 2^{ème} année et 40 % la 3^{ème} année.

Avez-vous des questions ?

M. MOLARD.- Personnellement, je trouve encore que c'est une atteinte à la propriété.

M. le Maire.- Il faut demander la parole ; vous ne l'avez pas compris, je me permets donc de vous le rappeler ; c'est une règle du fonctionnement démocratique.

M. MOLARD.- Vous m'avez dit que j'étais handicapé, Monsieur le Maire ; c'est peut-être pour cela que je ne comprends pas bien.

M. le Maire.- C'est bien de le reconnaître, mais essayez de vous adapter ; vous avez bien compris que nous allons tout mettre en œuvre pour être particulièrement à votre écoute.

Voulez-vous la parole ? Prenez-la.

M. MOLARD.- La personne qui ne vend pas son pas de porte ou fonds de commerce ne le fait pas exprès ; j'ai moi-même le cas, je n'ai pas pu vendre la 1^{ère} année ; c'est donc une atteinte à la propriété et je voterai contre.

M. le Maire.- Madame GOSSET, vice-présidente à la communauté de communes chargée du commerce, vous répond.

Mme GOSSET.- Cela a été proposé à l'instigation des commerçants qui en sont demandeurs, première chose ; deuxième chose, on voit qu'il y a énormément de cellules commerciales vacantes, ceci depuis plusieurs années ; parallèlement à cela, ces cellules ont eu parfois l'opportunité d'être reprises et les propriétaires s'y sont opposés, car ils préfèrent trouver des agences bancaires, des agences immobilières, des cabinets d'assurance, ce qui est pénalisant pour les commerces à côté mais aussi pour attirer le flux de clients qui manque actuellement.

Mme FECCI-PINATEL.- Je serai plus technique : je note que l'on décide d'instituer une taxe annuelle sur les friches ; on décide de majorer le taux de cette taxe par ailleurs ; je voudrais savoir de façon très précise quelle est la base d'imposition ? Est-ce la valeur du capital représenté ? La valeur du bien en question ? La valeur locative ? On ne peut pas voter sans ces éléments importants.

On ne paie pas la taxe quand l'absence d'exploitation est indépendante de la volonté du propriétaire ; c'est quelque chose qui est totalement flou ; c'est dans l'autoritarisme : comment évalue-t-on ce fait ? Comment juger de la vérité et l'exactitude des raisons pour lesquelles le commerçant, l'entrepreneur, l'artisan n'a pas pu vendre ses locaux ?

Je trouve cette taxe très bizarre ; on ne peut voter quand on ne connaît pas la base d'imposition ; à partir de l'institution d'une taxe, on ne peut pas dire que l'on va majorer à 20 % ; et c'est l'arbitraire le plus complet, on ne paiera pas la taxe si ce n'est pas de notre faute si on n'a pas pu vendre !

Mme GOSSET.- Sur votre 1^{ère} question, la base est taxée sur les impôts fonciers. Deuxième chose, il s'agit de commerces vacants depuis 2 ans minimum et en sont exclues les personnes victimes d'une liquidation judiciaire ou d'un redressement judiciaire.

M. EUGENE.- Les bases sont connues, elles sont dans le code général des impôts ; on ne recopie pas tout ce code, il est connu.

La taxe s'applique déjà à d'autres communes, nous ne sommes pas les premiers ; le recouvrement de toute taxe se fait par la direction départementale des finances publiques et non par la commune. Enfin, dernière précision, la liste des biens qui seront soumis à cette taxe devrait être fixée avant le 1^{er} octobre par le conseil municipal ; nous aurons donc l'occasion d'en rediscuter à ce moment.

M. le Maire.- La volonté n'est pas de créer une taxe supplémentaire, mais faire que le propriétaire soit enclin à louer le plus rapidement possible ; on ne peut supporter dans les rues de la ville comme la Grande Rue, d'avoir des baux qui courent sans qu'il y ait personne dedans, d'avoir plutôt la volonté de louer à celles et ceux qui seront dans les appartements au dessus, de vouloir transformer la surface commerciale en un espace de logements ; c'est donc une incitation ; la personne devra, dans le délai de 2 ans, retrouver un locataire.

Si sa bonne foi n'est pas mise en cause, ce n'est pas la commune de Château-Thierry, pas plus que l'ensemble des villes de l'Aisne qui crée cette taxe, c'est une possibilité législative avec le soutien technique administratif de l'évaluation de la position de chacun des commerçants des services fiscaux.

C'est une incitation qui est demandée avec force par les commerçants.

M. BEAUVOIS.- Cela s'inscrit aussi dans la volonté de l'ORI et de rénovation de façades, c'est-à-dire une volonté de redynamiser le centre-ville ; un certain nombre de propriétaires préfèrent attendre un an ou deux pour trouver un locataire qui sera prêt à payer très cher, car les prix de location du mètre carré sont très élevés, plus élevés que certaines périphéries du centre-ville de Reims ; nous avons même à surface égale un exemple où Paris 15^{ème} est moins cher !

C'est donc très cher ; au niveau des majorations, au vu du taux de taxe foncière à Château-Thierry, cela revient à doubler à la fin de la 1^{ère} année, 2,5 fois la 2^{ème} année, et 3 fois la 3^{ème} année. Celui qui ne veut pas louer peut, mais il sera taxé ; c'est la volonté de l'Etat car dans tous les centres-villes on constate très souvent une déshérence ; c'est une volonté de la municipalité (c'est ce que l'on appelle le pouvoir de la ville, il n'en reste plus beaucoup aux politiques et il faut les utiliser) de pouvoir projeter, faire la ville de demain, dans 5, 6 ou 7 ans ; cela fait partie de ces outils qui permettent de reconstruire un centre-ville, de refuser la mort à petit feu du centre-ville ; aujourd'hui, si nous ne faisons rien, le centre-ville est mort. Soit on relève les manches, on a du courage et on y va, soit c'est la mort à petit feu ; quand il y a une volonté, il y a un chemin !

M. MOLARD.- Madame GOSSET disait tout à l'heure que ce ne serait pas appliqué aux personnes qui déposent le bilan ; ce ne sera donc pas souvent appliqué à Château-Thierry, car les $\frac{3}{4}$ de ceux qui sont fermés, c'est parce qu'ils ont déposé le bilan.

M. REZZOUKI.- Pas forcément.

M. MOLARD.- Pas forcément, mais quand même beaucoup !

M. GENDARME.- Je pense que vous commettez une erreur ; on parle de baux loués, avec un propriétaire qui possède un bien et le loue à un commerçant ; c'est le commerçant qui fait le dépôt de bilan ou peut le faire ; dans cette délibération, on souhaite que les propriétaires puissent relouer rapidement pour garder le centre-ville dynamique et ne gardent pas le pas-de-porte inactif ; les dépôts de bilan ne sont pas à mettre directement au compte du propriétaire, mais des commerçants.

M. EUGENE.- Je propose de passer au vote.

Résultats du vote :

Pour : 30

Contre : 2 (Groupe Château-Thierry fait Front)

Subventions aux associations.

M. EUGENE.- Il est proposé de verser une subvention à l'association « Les Ambassadeurs du terroir et du tourisme » pour l'événement sur le thème du champagne qui sera organisé le week-end des 25 et 26 octobre 2014.

Cette subvention traduit la volonté de l'équipe municipale de promouvoir l'oenotourisme, et de faire en sorte que Château-Thierry soit associé au champagne ; c'est un des 4 axes touristiques porteurs que nous souhaitons développer ; c'est tout le but de l'événement que l'on souhaite subventionner, qui va s'associer à la candidature des paysages et terres de champagne au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Outre la dynamisation de l'oenotourisme, il s'agit ici d'avoir pour but de promouvoir l'identité du territoire et son positionnement « terre de champagne », de développer la notoriété des productions locales et de renforcer les partenariats entre le tourisme, la viticulture, la restauration, l'hébergement et le patrimoine.

A l'image du Conseil Régional et du Conseil Général qui participent à hauteur de 35.000 €, comme d'autres communes, il est proposé que la ville participe à cet événement à hauteur de 25.000 €.

Avez-vous des questions ?

M. MOLARD.- Pour les participants, la place sera-t-elle gratuite ou payante ? Pour l'emplacement des commerçants, des exposants dans cette manifestation ?

M. EUGENE.- Il me semble que les participations seront payantes.

M. le Maire.- Le champagne ne sera pas distribué gratuitement !

M. EUGENE.- Il y aura également une entrée, car il y a des recettes de billetterie. Il y aura les 2.

M. MOLARD.- Mais pour les exposants, ceux qui vendent, ils paieront un droit de place ?

M. EUGENE.- Tout à fait.

M. MOLARD.- Alors pourquoi 25.000 € en 2 jours ? Ce n'est pas rien, si on touche déjà les droits de place et droits d'entrée des exposants.

M. EUGENE.- Simplement parce que ce sera un grand événement, avec beaucoup d'artistes, des artisans, des métiers d'art ...

M. MOLARD.- Comment sont sélectionnés les artistes ?

M. le Maire.- L'association est indépendante ; je comprends que ce soit une préoccupation pour vous, mais vous avez signé la charte d'éthique tout à l'heure, il faut faire attention !

M. MOLARD.- On donne tout de même 25.000 € ; on a le droit de savoir.

M. le Maire.- Vous pouvez voter contre si vous ne voulez pas qu'il y ait de développement touristique et économique, c'est votre affaire.

M. MOLARD.- Je suis pour cette fête, mais si on verse 25.000 €, si les exposants paient leur place, à quoi servent exactement les 25.000 € ?

M. BERMUDEZ.- J'interviens en tant que vice-président de la communauté de communes chargé du tourisme et l'oénotourisme. La manifestation va s'appeler « Champagne et vous » ; c'est vraiment un événement après plusieurs étapes dans le développement touristique, notamment avec la création de la maison du tourisme. L'association cherche à être labélisée, cela va nous conduire à avoir une labellisation « vignoble et découverte ». Je pense qu'il faudra poser vos questions financières directement à l'association ; c'est elle qui est juge. Sur la subvention, elle représente 6 à 8 % du total donné à toutes les associations à Château-Thierry.

M. le Maire.- Avez-vous d'autres remarques ?

(Aucune intervention)

M. EUGENE.- Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Pour : 26

Abstentions : 5 (Groupe Château-Thierry fait Front, groupe Droite Unie et groupe Mieux Vivre à Château-Thierry)

TRAVAUX

Règlement intérieur des consultations en procédure adaptée.

M. REZZOUKI.- Cela fait suite au vote des membres constituant la commission d'appel d'offres tout à l'heure ; nous avons 5 titulaires et 5 suppléants, ils sont automatiquement désignés comme faisant partie de la commission des marchés, qui est amenée à statuer sur les appels d'offres inférieurs aux nouveaux montants qui nous amènent à modifier le règlement intérieur des consultations, c'est-à-dire inférieurs à 5.186.000 €.

Il n'y a pas de modification substantielle de l'ensemble du règlement intérieur en tant que tel hormis le seuil et le montant de 5.186.000 € ; le règlement est joint en annexe (pages 51 à 57).

Avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Fonds départemental de solidarité – Programme 2014.

M. REZZOUKI.- Ces sujets ont été abordés en commission travaux ; vous avez dans le corps de la délibération le tableau récapitulatif des différentes interventions réalisées par la ville de Château-Thierry en matière de réflexion et réaménagement de voiries ; le fonds départemental de solidarité est un fonds de subvention du Conseil Général ; on le sollicite d'une année sur l'autre ; le montant sollicité auprès du Conseil Général est de 967.200 €.

On s'engage à réaliser les travaux dans un délai maximal de 3 ans à compter de la notification ; une grande partie de ces voiries ont déjà fait l'objet d'une réfection.

Avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Agrandissement du gymnase Adriaenssens – Demandes de subvention.

Plan d'efficacité énergétique

M. REZZOUKI.- Sur ces trois dossiers, nous avons une demande de subvention à la communauté de communes dans le cadre de la subvention d'équipement.

Pour le gymnase Adriaenssens, c'est l'extension, la mise en accessibilité et en conformité de ce gymnase et nous sollicitons une subvention dans le cadre de la subvention d'équipement de la communauté de communes de la région de Château-Thierry à hauteur de 135.106,48 €. Le plan de financement est joint à chacune des délibérations.

Nous ne revenons pas sur le fond des différents projets, ils ont déjà fait l'objet de débats antérieurement.

Sur la première délibération, avez-vous des observations ?

M. MOLARD.- Je veux poser juste une petite question : la maîtrise d'œuvre de ce projet a été confiée au groupement MAHIEUX architectes ; y a-t-il eu des appels d'offres ? Parce que je vois souvent apparaître MAHIEUX, MAHIEUX, MAHIEUX ...

M. le Maire.- Souvent ?

M. REZZOUKI.- A quel moment, M. MOLARD ?

M. MOLARD.- Pas spécialement cette fois-ci.

M. le Maire.- Vous venez juste de dire « souvent ».

M. REZZOUKI.- Vous venez de donner votre accord pour signer la charte éthique ; à quel moment avez-vous vu Monsieur MAHIEUX dans les délibérations passées sur les trois derniers conseils municipaux ?

M. MOLARD.- Ce n'était pas dans les trois derniers conseils municipaux.

M. REZZOUKI.- Ce n'est donc pas si souvent que cela.

M. le Maire.- Cela fait partie des règles que l'on doit fixer, ne pas dire des contre-vérités quand ce n'est pas la vérité.

M. MOLARD.- Ce n'est pas une contre-vérité ; je me rends compte que sur la MAFA, etc, c'est le cas ; ce n'est pas une critique, je voulais savoir s'il y avait eu des appels d'offres pour cela.

M. REZZOUKI.- Contrairement à d'autres communes telles que, je prends un exemple qui va sans doute vous offusquer, Villers-Cotterêts, la ville de Château-Thierry a toujours eu un règlement de consultation interne en ce qui concerne les marchés à procédure adaptée. Cela veut dire que toutes les consultations font l'objet d'une mise en concurrence, basée sur le règlement que vous venez juste de voter ; ce n'est pas le cas par exemple à Villers Cotterêts où il n'existe aucune délibération en ce sens ; aujourd'hui, Monsieur le Maire de Villers Cotterêts dispose des pleins pouvoirs.

M. MAHIEUX, on ne le voit pas si souvent que cela ; certes, il est architecte, il est inscrit à l'ordre des architectes, il est architecte sur cette extension, comme il l'est sur la MAFA ; François VERLET, architecte, nous accompagne sur l'extension de l'aile Jean Macé, également sur la mise en accessibilité de l'hôtel de ville ; M. VERLET a travaillé sur l'extension et la reconstruction de la station d'épuration, sur la construction de la nouvelle station de prise en eau pour l'USESA ; Bruno RICHARD nous accompagne sur le Palais des Rencontres, nous a accompagnés sur la Rotonde.

Nous sommes bien heureux de voir que le territoire de Château-Thierry dispose de ressources, de compétences, que nous sommes en mesure de les solliciter par voie de consultation, tout comme cela a été rappelé précédemment dans le cadre du règlement.

Mais j'aurais bien aimé savoir quel était le fond de votre pensée.

M. MOLARD.- Je n'ai rien contre M. MAHIEUX personnellement, mais je constate qu'il est tout de même vice-président de la communauté de communes. Je ne sais pas si réellement ...

M. REZZOUKI.- Même si M. MAHIEUX est vice-président de la communauté de communes, il n'y a aucune interaction avec l'aménagement du gymnase Adriaenssens qui est une propriété communale ; M. MAHIEUX intervient sur bon nombre de communes avoisinantes de Château-Thierry ; qu'est-ce que cela veut dire ? Que le citoyen Christian MAHIEUX doit être retiré de l'ordre des architectes parce qu'il est élu, c'est bien cela ?

M. MOLARD.- Cela n'a rien à voir ; ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit.

M. REZZOUKI.- C'est bien ce que vous êtes en train de dire.

M. MOLARD.- C'est vous qui le dites.

M. REZZOUKI.- Y a-t-il d'autres observations ?

M. BOUTELEUX.- J'aimerais vous rassurer, M. MOLARD, ayant été vice-président de la communauté de communes, chaque fois qu'il y a eu des entreprises de cette nature, il y a eu appel d'offres ; contrairement à ce que vous avez l'air de dire, M. MAHIEUX n'a jamais été favorisé, c'est aussi clair que ça.

Je vous rassure et je tiens à rassurer tout l'auditoire, nous respectons à la ville de Château-Thierry, comme nous l'avons respecté à la communauté de communes, ces règles élémentaires.

Comme l'a fait Mohammed REZZOUKI, j'aimerais vous interroger sur la nature de votre intervention qui ne correspond pas du tout à l'éthique et est un peu diffamatoire.

M. MOLARD.- J'ai juste posé la question.

M. REZZOUKI.- Vous étiez limite.

M. BOUTELEUX.- Je dirais « tendancieux » ; c'est tout ce que j'ai à dire, mais sachez que tout a été bien respecté.

M. MOLARD.- Je ne suis pas d'accord sur le tendancieux.

M. REZZOUKI.- Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Acquisition d'un véhicule poids lourd de déneigement – Demande de subvention d'équipement à la CCRCT

M. REZZOUKI.- La deuxième délibération concerne une demande de subvention d'équipement à hauteur de 83.000 € à la communauté de communes de la région de Château-Thierry pour l'acquisition d'un poids lourd de déneigement ; cela a été abordé tout à l'heure.

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Plan d'efficacité énergétique – Demande de subvention d'équipement à la CCRCT

M. REZZOUKI.- Sur le plan d'efficacité énergétique, nous aurons l'occasion de faire une présentation des travaux engagés sur la politique énergétique de la ville de Château-Thierry dans le courant de la semaine prochaine ; c'est une demande de subvention d'équipement à la communauté de communes à hauteur de 186.000 € pour le plan d'efficacité énergétique.

Vous avez la mesure dans la délibération. Avez-vous des observations ?

M. MOLARD.- Peut-on cesser l'éclairage sur la piste cyclable qui ne sert strictement à rien aux Blanchards ? Cela ferait des économies d'énergie.

M. REZZOUKI.- Je ne sais à quel moment vous passez sur la piste cyclable, certainement en tout début de soirée ou en début de matinée.

M. MOLARD.- Il m'arrive même de sortir la nuit.

M. REZZOUKI.- Je vous invite à sortir un peu plus tard et aller vérifier.

M. MOLARD.- Sur cette piste cyclable, je n'ai jamais rencontré un seul vélo ! Je ne suis pas le seul à le constater ; mais pour faire des économies énergétiques, là, il y a un moyen d'en faire.

M. REZZOUKI.- Il y a sur l'armoire de télégestion au niveau de ce poste une horloge ; arrivé à une certaine heure le soir, je ne peux vous dire précisément laquelle, je viens de signer la charte éthique et je ne voudrais pas mentir, une coupure électrique se fait le soir et la reprise de l'éclairage se fait à un certain moment dans la matinée ; mais il n'y a absolument pas d'éclairage public sur cet espace partagé en pleine nuit.

Concernant les économies d'énergie, il est bien dommage que vous n'ayez pas été attentif aux différentes présentations qu'a pu réaliser la collectivité particulièrement dans le cadre de son budget ; depuis 2 ans, nous avons mis en place un véritable contrôle de gestion, qui nous amène justement à réaliser des actions ; vous avez raison sur le fond, il faut se poser la question : doit-on à un moment ou un autre, dans certains espaces, continuer à maintenir de l'éclairage public ? C'est une question de fond, que l'on se pose.

Ainsi, la voie expresse n'a plus d'éclairage ; cela fait 2 ans que ce contrôle de gestion a été mis en place, et sur ces deux années, nous sommes arrivés à une économie d'énergie à hauteur de 140.000 €. Avec le plan d'efficacité énergétique mis en place aujourd'hui, nous comptons bien diminuer encore à hauteur de 20 % les consommations énergétiques que l'on a aujourd'hui à la ville de Château-Thierry ; ces consommations énergétiques représentent, pour tous les fluides, 1,2 M€.

Sur cette demande de subvention d'équipement à la communauté de communes de la région de Château-Thierry, avez-vous d'autres observations ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Groupement de commandes pour la réalisation de travaux rue du Château.

M. REZZOUKI.- Le conseil municipal avait déjà été amené à se prononcer sur les travaux de la rue du Château ; au vu des dernières élections et surtout de la modification de l'exécutif, principalement au niveau de l'USESA, nous sommes amenés à revoir ce groupement de commandes ; l'USESA souhaitait que le bureau d'études se charge également de la maîtrise d'œuvre, qu'il ne fasse pas que l'étude de faisabilité, mais aille jusqu'au suivi des travaux dans la rue du Château.

Le groupement de commande concerne la ville de Château-Thierry, le syndicat d'assainissement et l'USESA, en vue de retenir un seul bureau d'étude et maître d'œuvre pour lancer les travaux dans la rue du Château.

Sur la convention qui va lier les trois collectivités, la mutualisation des moyens, le SARCT, l'USESA et la ville de Château-Thierry partagent à un tiers les travaux en sous-sol, et c'est la ville de Château-Thierry qui assumera l'intégralité de l'aménagement de surface.

Nous sommes aujourd'hui amenés à désigner les deux représentants de la ville de Château-Thierry pour la commission d'examen des offres du groupement.

En titulaire, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, les membres titulaires de la commission des marchés et d'appel d'offres, Jacques KRABAL et moi-même. En suppléants, que nous devons également désigner, Bruno BEAUVOIS et Jean-Pierre DUCLOUX.

Avez-vous des questions particulières ou des observations ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Institut de formation en soins infirmiers de Château-Thierry – Convention avec le centre hospitalier de Soissons.

M. REZZOUKI.- M. EUGENE l'a évoqué tout à l'heure, dans le cadre de la délibération portant sur la décision modificative du budget primitif 2014. Nous sommes amenés à signer une nouvelle convention avec le centre hospitalier de Soissons, qui va nous permettre de maintenir l'IFSI au niveau de l'ancienne école Jules Macé, à proximité de la crèche.

En annexe, pages 58 et 60, vous trouvez la convention où l'on fait état des charges et responsabilités afférentes aux propriétaires et locataires des lieux ; il s'agit pour nous également de rappeler les sommes dues par le centre hospitalier de Soissons quant à la participation aux charges de fonctionnement ; un protocole d'accord a été mis en place et cette convention va permettre à Monsieur le Maire de signer la convention et le protocole d'accord pour réclamer le dû à la ville de Château-Thierry.

M. TURPIN.- Je profite de cette délibération pour dire qu'il va falloir réfléchir probablement ; cet IFSI forme des infirmières, des aides-soignantes et prépare au concours d'aide-soignante et d'infirmière ; les besoins augmentent en compétences,

en nombre, concernant les infirmières et aides-soignantes ; il va falloir réfléchir d'une manière ou d'une autre pour que cet IFSI accueille en formation plus d'aides-soignantes, plus d'infirmières et que l'on mette aussi en place des systèmes de formation en nombre plus important pour que des gens non qualifiés puissent accéder au niveau d'aide-soignante, et que des aides-soignantes puissent, à travers un système de VAE, accéder au niveau des formations infirmières.

Nous allons travailler sur cette réflexion dans le cadre de la compétence formation de la communauté de communes à partir du mois de septembre ; cela posera plein de questions, car si l'on augmente ce flux, les locaux ne suffiront pas ; mais en même temps, augmenter ce flux sera le seul moyen de fixer l'IFSI à Château-Thierry ; il y a aujourd'hui une volonté de rassembler les centres de formation à travers la région sur quelques lieux ; si l'on n'y prend pas garde, un jour ou l'autre, dans une démarche de départementalisation, cet IFSI sera amené à bouger et être localisé ailleurs.

Je propose que l'on prenne les devants, que l'on réfléchisse, que l'on fasse des propositions à travers l'hôpital de Soissons, aujourd'hui porteur de l'IFSI ; Château-Thierry n'est qu'un IFSI décentré de Soissons ; c'est le système qui avait été mis en place pour l'installer ici ; quand il s'est installé, je rappelle que l'objectif était de créer surtout une école d'infirmières ; 25 postes d'infirmières n'étaient pas pourvus sur Château-Thierry à l'époque ; ce n'est plus le cas aujourd'hui. L'hôpital de Château-Thierry n'accueillait en stage aucune infirmière, ce n'est plus le cas aujourd'hui ; elles étaient accueillies à Villiers-Saint-Denis mais pas à Château-Thierry ; il faudra que l'on anticipe et que l'on travaille.

Cela posera la question du lieu d'accueil, mais à mon avis, cela vaut le coup d'y réfléchir ; cela pourra permettre de rentrer dans un vocable tel que l'Institut des métiers de la santé du sud de l'Aisne, et que l'on intègre également dans cette structure tous les postes qui sont aujourd'hui à domicile, de plus en plus médicalisés ; cela pose problème car il y a un problème de compétences, de formation ; cela permettra à ces gens, simplement aides à domicile, de se positionner sur des perspectives d'avenir. Aujourd'hui, elles sont aides à domicile, point ; cela leur permettra peut-être d'envisager des évolutions vers des postes d'infirmières à terme, ou d'aide-soignante.

C'est un gros travail à mener en termes de réflexion ; cet IFSI est une première étape tel qu'il est là ; c'était ainsi qu'il était conçu au départ ; à moyen terme, il faudra lui donner un autre souffle, d'abord pour le sauver et d'autre part parce qu'il y a des besoins en emplois ; je rappellerai que toutes les formations qui passent à travers cet IFSI aujourd'hui sont placées à 100 %.

Mme DOUAY.- L'IFSI de Château-Thierry est très performant au niveau des résultats, ils sont à plus de 90 % de reçus, que ce soit au niveau des aides-soignantes ou des infirmières.

Nous avons un partenariat très fort avec l'IFSI ; il travaille avec nous au niveau de toutes les promotions, sur les actions santé que nous mettons en place ; cela fait partie de la validation de leurs examens.

Autre point, le Lycée Jean de La Fontaine est un lycée des métiers, avec un fort développement des métiers de la santé ; cela permet aux élèves des filières sciences techniques en sciences sociales de pouvoir intégrer l'IFSI de Château-Thierry au lieu de partir sur Coulommiers, comme cela se faisait beaucoup, ou sur Soissons, ce qui pouvait poser des problèmes de mobilité.

Le partenariat est très fort et important, pour la ville et pour les élèves du territoire.

M. le Maire.- Sur la proposition de M. TURPIN, dans laquelle nous devons nous engouffrer, une réflexion est engagée avec les deux directeurs du centre hospitalier de Château-Thierry et de Villiers-Saint-Denis, mais tu as tout à fait raison : il faut l'étendre à tous les métiers de la santé, et surtout les métiers à domicile.

Nous faisons le constat, dans le département de l'Aisne, mais également dans le sud de l'Aisne, de pénurie médicale ; également des métiers comme des kinésithérapeutes, il est inadmissible de devoir envoyer nos étudiants en Belgique ou ailleurs ; même chose pour les ergothérapeutes. Une perspective est engagée, une discussion est menée aujourd'hui avec le Conseil régional de Picardie ; le directeur de Villiers-Saint-Denis est là, nous sommes engagés dans cette réflexion ; nous ne manquerons pas de t'associer à tout cela, nous connaissons le rôle que tu as joué au moment de la création de l'IFSI.

Il faut aller plus loin dans la formation des métiers de la santé dans le sud de l'Aisne ; nous en parlerons tout à l'heure dans le cadre du rapprochement avec la Marne ; le Conseil régional de Champagne Ardenne a une école de kinésithérapeutes sur Reims et nos étudiants n'avaient pas possibilité d'y aller.

Il faut que l'on ait une réflexion globale ; c'est renforcer l'offre de formation sur le territoire, à travers la demande au domicile, et aussi à travers deux hôpitaux qui ont également des besoins. Entièrement d'accord pour constituer un double travail le plus rapidement possible avec les directeurs des trois hôpitaux : Soissons, car c'est l'IFSI de Soissons, Villiers-Saint-Denis et Château-Thierry.

M. BOUTELEUX.- Pour renchérir à ce que disait M. TURPIN et M. KRABAL, nous allons vivre une mutation assez importante du système sanitaire français ; jusqu'en 2017, les lits d'hospitalisation classique vont fondre comme neige au soleil, il va y avoir des transformations importantes, les soins à domicile vont prendre une place prépondérante, les HAD, etc. Je suis entièrement d'accord avec ce qu'a dit Jean-Marie TURPIN, il faut être très vigilant.

C'est dans tous les métiers : on manque aujourd'hui d'aides-soignantes dans les hôpitaux, on manque de bras ; c'est très important et il faut effectivement se positionner sur cette demande qui sera accrue aujourd'hui ; les alternatives à l'hospitalisation classique ne sont pas mises en place à ce jour, on va manquer de moyens, on en manque déjà, et c'est très important.

M. TURPIN.- C'est pourquoi il faut que l'on anticipe, avant de subir de l'extérieur.

M. BOUTELEUX.- Je suis entièrement d'accord.

M. REZZOUKI.- Y a-t-il d'autres questions de fond ? Là, nous sommes sur la forme ; c'est le point de départ, la signature d'une convention pour une durée de 3 ou 4 ans.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Rénovation du sol sportif du Palais des Sports – Demande de subvention dans le cadre du contrat départemental de développement local.

M. REZZOUKI.- Ceci figure dans vos pochettes, c'est l'additif n° 1 au conseil municipal de ce soir ; c'est une demande de subvention dans le cadre du CDDL. Il s'agit de solliciter le Conseil Général, la communauté de communes, qui portent le CDDL pour la rénovation de ce sol sportif du Palais des Sports ; il fallait préciser les montants dans la délibération, suite à la visite de M. DAUDIGNY jeudi dernier dans nos locaux. C'est une subvention d'un montant de 18.918 €. C'est le remplacement du parquet du Palais des Sports par un sol amortissant pour la pratique et l'accueil de toutes les activités et événements.

Y a-t-il des interventions ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Remise en conformité des locaux accueillant les Ateliers d'Art – Demande de subvention dans le cadre de la DETR.

M. REZZOUKI.- C'est l'additif 2 ; on l'a rappelé lors du conseil municipal précédent, les Ateliers d'Art ont fait l'objet d'un incendie criminel ; le supposé incendiaire a été déclaré irresponsable malheureusement. Il s'agit pour nous de préparer le réaménagement et ré emménagement des Ateliers d'Art au niveau de l'aile Jean Macé de la médiathèque.

Nous sollicitons les services de l'Etat pour nous accompagner dans cette mise en conformité de l'aile Jean Macé ; nous avons reçu un courrier de la part de Monsieur le Préfet nous accordant une subvention à hauteur de 80.000 € ; il s'agit aujourd'hui de mettre en forme cette sollicitation de manière officielle par voie de délibération.

Y a-t-il des interventions ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

M. le Maire.- J'ajoute sur ce dossier que nous allons remettre une expertise prochainement sur le devenir de ces Ateliers d'Art, à travers les travaux à mettre en œuvre ; ce sera fait dans les jours qui viennent ; à partir de là va se poser au conseil municipal la question du devenir des Ateliers d'Art ; nous en discuterons ensemble.

Mon intervention est surtout pour mettre en avant la célérité et qualité du travail fait par l'ensemble des agents, souvent critiqués ; ils ont tout mis en œuvre pour qu'il n'y ait pas de retard trop important pour les ALSH et les pratiques des associations ; le service propreté a fait un travail exemplaire ; tout a été contrôlé, y compris l'électricité. Maintenant, les Ateliers d'Art sont transférés sur l'aile Jean Macé, pour le plus grand plaisir des élèves et des animateurs ; il faudra aller plus loin dans l'usage de ces locaux que nous devons réhabiliter, car ils montrent une grande utilité et un aspect très pratique.

Vieux-Château – Parcours extérieur avec filets – Demande de subvention au titre du programme LEADER.

M. BEAUVOIS.- Cette demande de subvention s'inscrit dans la même optique que le programme ORI ou la fête du champagne : il s'agit de construire notre Château-Thierry de demain, plus attirant, plus touristique ; la ville a acquis un parcours filet et nous vous proposons de voter la demande de subvention au niveau des fonds européens, de l'union européenne, à hauteur de 30.716,40 €.

Y a-t-il des interventions ?

M. MOLARD.- A propos du nouveau spectacle des Aigles, le budget est-il équilibré maintenant ?

M. BEAUVOIS.- Je vous donnerai le bilan de la saison en fin de saison.

M. MOLARD.- Cela a été catastrophique, la ville a repris ; je voudrais savoir si c'est rentable.

M. BEAUVOIS.- Ce qui s'est passé pour les entreprises privées est une chose ; quand la mairie a décidé de reprendre, de faire un bilan et surtout un audit, pour moi, quel que soit le spectacle de rapaces, sa qualité, si l'on ne proposait qu'un spectacle de rapaces sur le vieux-Château, jamais on n'arriverait à transformer le Château en destination touristique massive ; il s'agit là d'un outil et non d'une finalité. L'objectif de la ville est de créer une destination touristique avec le champagne, Jean de La Fontaine, etc. On veut créer des flux pour faire de notre ville qui a de formidables atouts, une destination touristique de proximité avec pour cible l'Île-de-France ; nous sommes la porte occidentale du champagne, nous sommes à 20 kilomètres de l'Île-de-France, qui est la région la plus riche, la plus peuplée, celle qui dépense le plus en tourisme ; nous avons tous les arguments pour faire de notre ville une grande ville touristique.

Nous avons décidé aujourd'hui de transformer le produit pour pouvoir attirer des gens et qu'ils puissent passer plus de temps ; si l'on veut attirer des Parisiens, des Rémois, il faut qu'ils puissent passer une après-midi, voire une journée complète.

Par rapport au spectacle classique tel que l'ont fait les entrepreneurs privés, notre spectacle dure nettement plus longtemps, 1 heure et quart ; nous démarrons par une démonstration d'armes de guerre moyenâgeuses, un trébuchet, puis nous avons une série de spectacles qui mêlent les rapaces, le spectacle équestre, la fauconnerie équestre, un numéro de chiens de berger ; nous aurons bientôt comme final un vol de cigognes.

Nous mêlons différents animaux qui figurent dans les Fables de La Fontaine ; quand vous vous situez sur le haut du Château, vous savez que vous êtes à quelques mètres de la maison natale de Jean de La Fontaine ; au niveau touristique, nous avons tout intérêt à identifier la ville à Jean de La Fontaine et à son bestiaire.

Par rapport à ce spectacle d'une heure et quart, cela ne suffisait pas ; le village de l'an mil était vide, nous l'avons scénarisé pour présenter les différents corps de métier qui existaient à l'époque de l'an 1.000 ; nous l'avons aussi équipé d'une salle pédagogique ; nous aurons dans quelques semaines la livraison des cuisines du vieux-Château ; en Europe, ce sont les plus grandes cuisines jamais découvertes ; vous avez notamment une cheminée qui fait 10 mètres sur 10, énorme ; à ce site nous allons additionner le parcours filets ; ce sont des filets qui se situent dans les arbres, avec un aspect élastique, très ludique, généralement les gens y passent une heure, une heure et demie.

Existe depuis un an et demi le Casteloscope, qui présente une maquette d'un peu plus de 3 mètres, avec en un quart d'heure la vie du Château de l'An 800 à la dernière grosse action, quand Napoléon est passé, il a tout rasé pour pouvoir installer ses canonnières ; nous avons presque 1.500 ans d'histoire du vieux-Château et aujourd'hui, les gens passent facilement l'après-midi et reviennent.

Nous y additionnons le fait (je vous incite à le visiter) que nous allons bientôt livrer le jardin RIOMET au n° 35, un jardin d'inspiration médiéval, qui a la particularité d'être le seul accès aux remparts de la vieille ville ; nous avons acheté la maison en face pour la raser et en faire un parvis pour mettre en valeur le Château ; nous nous lançons avec les fonds régionaux et les fonds d'Etat sur la rénovation des remparts, de la Porte Saint-Jean à la Porte Saint-Pierre, en passant par la poudrière.

C'est toute une action de mise en valeur du Château, qui vise à créer une destination au niveau de notre ville, avec l'addition de la Maison de Jean de La Fontaine, du Musée de l'Hôtel-Dieu qu'est en train de racheter la CCRCT, de notre paysage de champagne et maisons de champagne, je pense notamment aux caves PANNIER et de la Marne.

Nous avons aussi le tourisme de souvenir, nous avons été le lieu en 1918 de batailles qui ont été décisives pour l'avenir de la France et de l'Europe.

Nous avons un véritable patrimoine, hors du commun, comparable ou même plus riche qui doit être joué, et qui a un avenir. J'ai pu récemment rencontrer un investisseur qui cherche à installer, proche de Paris, un grand centre équestre soutenu par la Fondation du PMU et des centres d'hippodromes ; ils sont très intéressés pour s'installer à Château-Thierry ou en proximité proche ; cet investisseur était intéressé pour installer sur les hauteurs de Château-Thierry un système de cabanes dans les arbres, de yourtes et de roulottes.

Nous commençons à avoir des investisseurs : proximité de l'Ile-de-France, ils repèrent Château-Thierry et s'ils le font, ce n'est pas pour rien ; il y a eu une volonté.

Le chemin est compliqué, il y aura forcément des difficultés, mais je vous donne rendez-vous dans 6 ans au niveau du tourisme, de la réputation de Château-Thierry, de la synergie avec la communauté de communes ; nous avons un vice-

Président de la communauté de communes au tourisme ; nous avons le rachat de l'Hôtel-Dieu, le démarrage à l'automne de la construction d'une halte fluviale moderne et digne de notre ville ; notre halte-fluviale actuellement doit dater des années 50 ; elle est dans un très mauvais état. La communauté de communes va construire une toute nouvelle halte fluviale ; vous avez pu voir l'augmentation d'année en année du nombre de bateaux.

Le tourisme fluvial a généralement un train de vie assez conséquent ; cela ira avec la création faite voici quelques années d'une aire de camping-cars ; cet ensemble de choses vise à créer cette destination nouvelle à proximité de Paris, avec un fonds riche en histoire, en culture, en paysage : Château-Thierry et sa vallée de la Marne.

M. MOLARD.- Attirer des touristes sur Château-Thierry, très bien, mais lorsqu'un touriste arrive à Château-Thierry aujourd'hui, s'il a soif, c'est fermé, s'il veut manger, les restaurants sont fermés ; on pourrait mettre une petite buvette sur le Château, ce ne serait pas mal.

M. BEAUVOIS.- Une buvette va se créer sur le vieux-Château ; dans 3 semaines, elle sera ouverte.

M. MOLARD.- Ce sera une bonne chose.

M. BEAUVOIS.- Y a-t-il des interventions ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

M. le Maire.- Merci à vous pour ces explications sur des dossiers très importants pour le devenir de la ville.

PERSONNEL

Tableau des emplois permanents – Mise à jour.

M. DUCLOUX.- Ceci nous permettra d'accorder une promotion à un emploi ; nous supprimons un emploi de 2^{ème} classe et créons un emploi de 1^{ère} classe. Cela concerne l'enseignement artistique ; c'est quelqu'un qui est déjà en place.

Y a-t-il des interventions ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Dispositif de titularisation applicable aux agents non titulaires – Modification.

M. DUCLOUX.- Pour titulariser des emplois, nous avons besoin d'un dispositif applicable aux agents non titulaires ; il faut 4 années de service en équivalent temps plein ou 4 années de service en temps non complet ; au vu de l'ancienneté, les agents pourront bénéficier de ce dispositif dans la collectivité ; deux postes vont être ouverts pour 2013 et un poste pour 2014.

Pour l'année 2013, cela concerne un attaché du Conservatoire du Patrimoine, c'est le responsable des fouilles archéologiques sur Château-Thierry, et un éducateur des APS, qui est une maître-nageuse, une MNS.

Pour l'année 2014, c'est la personne que l'on va promouvoir de 2^{ème} à 1^{ère} classe, suite à un concours qu'elle vient de réussir.

Y a-t-il des interventions ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

EDUCATION-JEUNESSE

Participation au fonctionnement des écoles privées sous contrat – Année 2013-2014.

Mme CLERBOIS.- La ville doit financer les frais de scolarité en élémentaire des enfants, le montant correspond pour 69 enfants à 33.120 €.

Y a-t-il des interventions ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Pour : 29

Contre : 1 (M. COPIN)

Non participation au vote : 1 (M. REZZOUKI)

Règlement intérieur espace famille – Modification.

Mme CLERBOIS.- Nous avons d'abord une modification du lieu et du numéro de téléphone ; l'espace famille est maintenant au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville ; les jours et horaires d'ouverture au public ont été modifiés ; avant, c'était fermé les mardi et jeudi ; aujourd'hui, il est demandé que l'espace famille soit ouvert les lundi, mardi, mercredi et jeudi aux mêmes horaires et le vendredi aux mêmes horaires : 8 heures 30, 12 heures et 13 heures 30 à 16 heures 30 au lieu d'auparavant 14 heures à 17 heures.

La deuxième modification par rapport au règlement intérieur est l'annulation des inscriptions concernant la restauration et les ALSH, les mercredi, petites et grandes vacances ; elles doivent se faire 48 heures à l'avance auprès de l'espace famille, les jours ouvrés et horaires de bureau ; un justificatif d'absence est demandé pour preuve s'il y a absence de l'enfant ; évidemment, les situations particulières seront étudiées au cas par cas avec Isabelle PUIGMAL.

Y a-t-il des interventions ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Pour : 30

Abstention : 1 (M. COPIN)

Ecole élémentaire Bois Blanchard – Aide exceptionnelle.

Mme CLERBOIS.- C'est une demande exceptionnelle à la ville de Château-Thierry par l'école élémentaire Bois Blanchard ; cette école a fait partir en classe de découverte 3 enfants qui ont maintenant quitté la commune ; il s'agit de verser une subvention exceptionnelle à hauteur de 346 € pour soutenir les projets de l'école et aider la coopérative scolaire.

Y a-t-il des interventions ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

VIE CITOYENNE

Rapport d'utilisation de la dotation de solidarité urbaine.

Mme DOUAY.- Cette dotation a été instituée pour contribuer à aider les communes à mettre en place un certain nombre de thèmes ; la ville de Château-Thierry la reçoit depuis 1996 ; nous devons faire un rapport de ce qui s'est passé l'année dernière.

Au niveau des thèmes qui font partie de la dotation de solidarité urbaine, nous avons la citoyenneté et la participation des habitants, l'amélioration du cadre de vie, le développement d'actions de prévention de la délinquance et de la médiation sociale, les actions en direction de la jeunesse et le renforcement des services de proximité.

En 2013, cette dotation de solidarité urbaine a augmenté de 22 % pour Château-Thierry ; je vous demande juste de prendre acte de ce rapport qui sera fait rapidement ; il n'y a pas de vote particulier ; si vous voulez plus de détails, vous avez l'annexe en pages 61 à 67.

Contrat urbain de cohésion sociale – Répartition des subventions.

Mme DOUAY.- La commission s'est réunie au mois d'avril ; plusieurs dossiers ont été proposés et les subventions ont été réparties entre différentes associations que je cite rapidement, car vous avez le détail : L'IEC Château-Thierry, un des clubs de football, La Compagnie MUNAY, L'ADAVEM, la Compagnie des Mélangeurs, Cité Soleil, le Festival Jean de La Fontaine, le ring olympique castel, Slam Tribu, les petits boulots de l'Omois, l'association Vie et Paysages, Clef pour tous, le SATO Picardie.

L'ensemble du coût de ces projets est de 89.863 € ; la ville s'investit à hauteur de 19.432 €, soit 22 % de l'ensemble du projet. Je vous demande de bien vouloir approuver cette répartition. Avez-vous des questions ?

Mme FECCI-PINATEL.- Je note dans les associations de quartier la Compagnie des Mélangeurs pour 47.600 € ; ils ont déjà touché dans le budget précédent 4.000 € ; dans ce que nous avons voté, c'est 2.300 € ; il me semble que cela fait beaucoup pour cette compagnie qui se produit surtout en extérieur.

D'autre part, je remarque 16.500 € pour la Ligue de l'Enseignement, j'aimerais avoir plus de renseignements sur l'activité de celle-ci à Château-Thierry.

Les Mélangeurs me paraissent très subventionnés, je ne sais quelles sont les retombées pour Château-Thierry.

M. le Maire.- Avez-vous terminé l'inventaire ?

Mme FECCI-PINATEL.- Vie et citoyenneté, participation des adhérents, cela veut dire quoi ?

Mme MAUJEAN.- Si vous avez analysé le budget voté en début d'année, vous pouvez voir les Mélangeurs en subvention culturelle et vous les retrouvez ici dans un projet financé par le CUCS. C'est pour deux actions différentes ; les Mélangeurs figurent depuis 3 ans maintenant sur le budget du service culturel au titre d'une convention ; c'était une convention de résidence.

Je vous signale que cette convention prend fin à la fin 2014. Dans cette convention de résidence, il y avait des projets, dont celui d'une création. Dans le projet CUCS, vous avez un financement pour la partie atelier et la partie travail à destination du public. Ce sont deux volets de leur présence sur Château-Thierry ; vous avez un volet résidence et création d'artistes, et un volet atelier qui aboutit ensuite sur un spectacle sur les quartiers, comme les Arts de la rue qui se produit en septembre.

C'est ma première approche d'une réponse ; je rappelle que pour la partie culturelle, la convention prend fin à la fin 2014.

M. BEAUVOIS.- Pour répondre au problème sur le CUCS, la Ligue de l'Enseignement dont vous parlez, je ne la vois pas dans la liste. La Ligue de l'Enseignement, je vous le rappelle, est là pour aider les jeunes et appliquer le principe républicain de l'égalité des chances.

M. TURPIN.- Les chiffres donnés par Mme FECCI-PINATEL sont dans la convention dont on a parlé avant.

M. BEAUVOIS.- C'est un autre sujet, c'est une confusion de sujets.

M. TURPIN.- On confond les sujets, on revient en arrière, on revient en avant.

M. BEAUVOIS.- C'est pourquoi je ne comprenais pas.

Sur ce point précis, je m'abstiendrai car je suis vice-président du club de boxe, sur la subvention au club de boxe, en application de la charte.

M. le Maire.- Un club de boxe en plein développement qu'il faut soutenir, car il était dans un état compliqué, il fallait le reprendre ; il y avait 5 licenciés et ils sont maintenant une trentaine ; un premier gala a eu lieu avec beaucoup de succès ; on voit l'utilité de ces soutiens financiers qui sont un des éléments de la pratique citoyenne.

Mme DOUAY.- Le montant total des projets est de 89.800€ ; grâce au CUCS, la ville ne supporte que 19.000 € soit 22 % du montant de ces projets ; le CUCS concerne les Vaucrises et Blanchard.

Y a-t-il des interventions ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Pour : 29

Contre : 2 (groupe Château-Thierry fait Front)

M. MOLARD.- Qu'est-ce que SLAM Tribu ?

Mme DOUAY.- Vous l'avez déjà demandé à la commission et on vous a déjà répondu.

M. MOLARD.- Je ne m'en souviens plus.

M. le Maire.- J'étais témoin quand on vous a déjà répondu, vous n'allez pas pouvoir le nier.

M. MOLARD.- Peut-être !

Mme DOUAY.- C'est un travail autour de la parole et de la poésie, cela se fait sur une scène, cela apprend aux jeunes à parler en public tout en déclamant des poésies.

M. le Maire.- Il est dommage que vous ne soyez pas allé sur la magnifique fête des Vaucrises qui a eu lieu samedi après-midi où un grand nombre de personnes sont venues participer ; vous auriez vu ce qu'était une démonstration de Slam avec des jeunes du territoire.

Je regrette ; mais s'il faut répéter 2, 3, 4 fois, nous n'y manquerons pas !

M. MOLARD.- Il vaut mieux que tout le monde le sache, Slam Tribu ce n'est pas évident. Je ne savais pas qu'il y avait des tribus !

Mme DOUAY.- C'est le nom du groupe !

Séjour collectif famille 2014 – Demande de subvention.

Mme DOUAY.- Au centre de la Rotonde, il y a un secteur famille qui propose à des familles qui ne partent jamais en vacances de pouvoir partir ; cela se passerait du 7 au 13 juillet ; ces familles partiraient pour la 1^{ère} fois ; le travail pendant cette semaine va se faire sur l'autonomie des familles, leur apprendre à organiser les vacances, le budget de la famille, resserrer les liens familiaux et aider les adultes dans leurs fonctions parentales.

Ces familles bénéficient du dispositif VACAF, ce sont les bons de vacances Caisse d'Allocations Familiales ; le coût total du projet est de 18.000 € ; la subvention de la Caisse d'Allocations Familiales pour ce projet serait de 1.000 € ; nous demandons que la subvention soit de 1.000 €.

Y a-t-il des interventions ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Merci pour toutes ces familles.

Plan de déplacement jeunes – Délibération modificative.

Mme DOUAY.- Cette délibération avait été prise au mois de février dernier, elle concerne le plan de déplacement jeunes qui concernera les 9 sites, écoles, lycées, collèges qui sont sur l'île à côté, cela consiste à améliorer la circulation

aux abords de ces établissements, d'amoinrir le risque d'accident, d'impulser les changements de comportement tout en intégrant les familles, les enfants, les enseignants et il s'agit donc là de travailler de nouveau avec l'association PATS qui signifie « Projet et action pour des territoires solidaires », qui est devenue l'association PATS mobilité ; c'est pour cela d'ailleurs qu'il faut repasser une délibération.

Cette association est appuyée par l'ADEME. C'est la même chose que la dernière fois, il s'agit de faire une étude pour 26.000 € ; la ville porte le projet et l'association PATS est prestataire du plan de déplacement jeunes. Des subventions sont accordées pour ce plan de déplacement jeunes ; 66 % par l'ADEME dans le cadre du FRAM, fonds régional, et 14 % demandés au Conseil Général.

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association PATS Mobilité pour réaliser l'ensemble du contenu technique ; c'est pour les écoles Saint-Joseph, Louise Michel, Marie Madeleine, l'école des Filoires, le collège Jean Racine.

Y a-t-il des interventions ?

Mme X.- Que veut dire PNNS ?

Mme DOUAY.- Plan national nutrition santé ; la ville est adhérente depuis 2006.

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Pour : 30

Abstention : 1 (M. REZZOUKI)

SPORTS

Subventions de fonctionnement aux clubs sportifs.

M. DUCLOUX.- Dans le cadre du budget primitif, nous avons voté 77.700 € pour le fonctionnement des clubs sportifs ; aujourd'hui, nous vous demandons de délibérer sur un montant de 70.000 € sur ces 77.700 € pour le fonctionnement normal d'une année de chaque club qui a demandé une subvention.

Après étude des dossiers par l'OMS et la commission des sports, nous vous proposons la répartition présentée ; je n'énumère pas tout.

Y a-t-il des interventions ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Subventions exceptionnelles aux clubs sportifs.

M. DUCLOUX.- Il nous reste à distribuer 7.700 € ; dans un premier temps, nous avons eu des demandes de subventions exceptionnelles pour l'ACCT (club d'athlétisme) pour une participation de 2 marcheurs Paris-Colmar, 500 € chacun.

Les déplacements des cadettes au Championnat de France : 450 €.

Pour le Lycée Jean de La Fontaine pour un déplacement au Championnat de France de danse à Malakoff et à Nancy pour 450 €,

Le Club d'escalade avait besoin de matériel de sécurité, 50% vont être financés pour 1.500 €.

Le Club de natation pour la participation de personnes au Championnat de France Elite, pour 150 €.

Pour le club de volley-ball qui a participé aux qualificatifs du Championnat de France pour 500 €.

Le total à distribuer est de 4.050 € et il nous restera à distribuer dans les prochains conseils municipaux 3.650 €.

Nous ne sommes pas là en fonctionnement mais en exceptionnel.

Y a-t-il des interventions ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Répartition de l'aide aux clubs sportifs employant un salarié.

M. DUCLOUX.- La commission des sports, dans sa séance du 28 mai, a proposé d'allouer dans un premier temps 50 % et les 50 % restants seront versés en fin d'année, bien sûr si l'emploi est toujours en place : pour le CTFC, 4.000 €, pour la natation 4.000 €, le tennis, le basket, l'IEC et le tennis de table, soit un montant de 24.000 € sur les 48.000 € qu'il faudra verser en tout.

M. MOLARD.- Est-ce que ce sont des emplois solidaires ?

M. DUCLOUX.- Il y en a, il y a plusieurs emplois différents, mais beaucoup d'emplois solidaires, déjà aidés par le Conseil régional.

Y a-t-il des interventions ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Pour : 30

Abstention : 1 (M. MOLARD)

CULTURE

Classes musique 6^{ème} et 5^{ème} - Convention avec le collège Jean Rostand.

Mme MAUJEAN.- Par cette délibération, il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer 2 conventions : une convention projet de vie pour une classe de 6^{ème} et une convention musique pour une classe de 5^{ème}.

Le contenu des conventions n'est pas le même selon qu'il s'agit de la classe de 6^{ème} ou de la classe de 5^{ème}, il n'a pas la même incidence financière.

La classe de 6^{ème}, c'est un renouvellement, ce projet de musique qui s'appelle CHAM (classe à horaires aménagés musique) avait déjà été mis en place l'an passé ; cela consistait à permettre à 12 élèves de classe de 6^{ème} du collège Jean Rostand d'adhérer à ce projet, qui consistait à avoir au delà de l'heure de musique

de l'emploi du temps des 6^{ème} 3 autres heures de musique supplémentaires, donc un enseignement spécifique de culture musicale et artistique, 1 heure, 1 heure de MAO (musique assistée par ordinateur) et 1 heure de pratique vocale collective, qui était assurée par le professeur de musique du collège.

En revanche, en raison d'une heure par semaine, ces 12 élèves iront par un bus de ligne jusqu'au Conservatoire travailler sur les 4 familles d'instruments, la trompette, la clarinette, l'alto et le tambour, en séquence de 8 semaines. 3 enfants font de la trompette, 3 autres de la clarinette, 3 autres de l'alto et 3 autres du tambour ; à l'issue des séquences de huit semaines, ils changeaient.

Ce projet a remporté un très vif succès et je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à renouveler une convention pour la prochaine classe de 6^{ème}, pour la rentrée 2014.

Ce projet n'est pas étendu au delà de la classe de 6^{ème} pour de multiples raisons.

Pourquoi propose-t-on là une convention 5^{ème} ? Pour vous dire ce que font ces élèves, actuellement en 6^{ème}, quand ils iront en 5^{ème}, à la rentrée prochaine : par prévention, ils sont prioritairement acceptés au Conservatoire, car ils ont déjà pratiqué là-bas et ils seront acceptés dans les différentes classes du Conservatoire, dans les familles qu'ils auront choisies ; les 12 élèves ne vont pas tous y aller, seuls 7 élèves sont intéressés par la poursuite de ce projet ; ils seront tenus de s'inscrire à titre individuelle cette fois-ci.

Mais une convention est signée car il est important de continuer, pédagogiquement, à suivre ces élèves, entre le Conservatoire et le professeur du collège ; il est très important de concrétiser ce suivi par une convention, car à terme, le principal que j'ai rencontré voudrait se servir de ces conventions pour obtenir des dotations d'heures supplémentaires pour le professeur du collège.

M. le Maire.- Je pense qu'après ces informations claires et précises, il n'y a pas besoin d'information complémentaire ? Tout le monde a bien compris de quoi il s'agissait ? Merci pour ces explications.

Mme MAUJEAN.- Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

INTERCOMMUNALITE

SIVU de la Picoterie – Adhésion de la commune de Nesles-la-Montagne.

M. le Maire.- Etes-vous favorables à ce que la commune de Nesles la Montagne puisse venir retrouver les nombreuses communes déjà membres ?

Avez-vous des demandes d'explications sur cette adhésion très intéressante ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

Motion de soutien aux salariés de GEA Farm Technologies.

M. le Maire.- Je laisse Jean-Marie TURPIN, vice-président chargé du développement économique de la communauté de communes vous faire part de cette motion et de ce qui a été fait.

M. TURPIN.- On appelait auparavant GEA Farm Technologies WESTFALIA, qui est une des plus vieilles entreprises industrielles de Château-Thierry, représentant un peu plus de 350 salariés, divisée en 4 unités, indépendantes les unes des autres, mais très liées car ce sont les mêmes actionnaires.

Les salariés d'une filiale, GEA Farm Technologies Acier, sont venus en délégation voir le Député Maire, nous les avons rencontrés également, pour exprimer leur inquiétude quant au risque du déplacement de leur activité vers une autre unité du groupe. Une information leur a été donnée à travers le comité d'entreprise européen, dans le cadre duquel les actionnaires ont précisé qu'ils allaient dans une démarche de structuration et de rassemblement des unités de production pour une meilleure productivité.

Ce groupe représente 24.000 salariés et il ne connaît aujourd'hui aucune difficulté ; dans cette démarche de rassemblement en vue d'une meilleure productivité, l'activité à Château-Thierry, GEA Farm Acier représente la partie de la traite animale manuelle ; c'est un marché qui connaît aujourd'hui une baisse d'activité ; il serait déplacé en Hollande ; ils ont racheté une usine hollandaise en 2004 qui travaille sur la traite automatisée et robotisée.

Le danger est que cette activité, ce segment de marché, soit déplacée vers cette entreprise hollandaise qui travaille sur un segment de marché robotisé ; il y a évidemment un risque de perte d'emplois, de disparition totale de cette activité qui représente une quarantaine de personnes et impacterait une autre filiale qui travaille sur une démarche de commercialisation.

Nous trouvons scandaleux qu'une telle initiative soit prise dans un groupe qui aujourd'hui est prospère, qui chercherait simplement à mieux rentabiliser ses avoirs, avoir un meilleur retour d'investissement ; la motion de soutien exprime notre total accord avec les salariés qui sont aujourd'hui inquiets ; nous nous refusons en tant qu'élus à accepter qu'il puisse y avoir un déplacement de cette activité, qui risquerait de fragiliser le restant des filiales existantes à Château-Thierry ; cela remettrait à terme en cause l'existence même des 350 autres emplois.

Avec Jacques KRABAL, Michèle FUSELIER, Présidente de la communauté de communes et Madame la sous-préfète, nous avons rencontré le directeur local pour demander des explications ; quand on lui a dit qu'il y avait un risque de fermeture, il nous a dit qu'il y avait une forte probabilité pour que cela se passe ainsi ; c'est une manière de dire que cela va effectivement fermer et que ce sera déplacé.

Nous avons cherché à discuter et compris que ce n'était pas là que les leviers de décision se trouvaient ; nous avons donc demandé à ce directeur, à travers un courrier que nous lui avons présenté, co-signé entre la ville et la communauté de communes, j'espère que la sous-Préfète fera la même chose

de son côté, pour demander à rencontrer la direction générale pour pouvoir discuter, négocier avec eux. Nous pouvons être accompagnés d'un représentant d'une direction de la région qui travaille sur une démarche de restructuration et quelqu'un du Cabinet du ministère de M. MONTEBOURG qui accepterait également de nous accompagner.

Nous attendons l'accord de cette mise en place de réunion ; aujourd'hui, nous ne sommes pas certains de l'avoir ; nous avons bien précisé au directeur que si cette réunion n'arrivait pas rapidement, nous irions frontalement vers des actions plus directes ; il est bien entendu hors de question pour nous que, dans le cadre d'un groupe aujourd'hui très bénéficiaire, nous puissions valider ce type de démarche.

C'est la motion : nous soutenons les salariés, nous demandons à Monsieur le Ministre MONTEBOURG de prendre contact avec la direction générale et nous montrons que les élus sont mobilisés autour des salariés.

M. le Maire.- Avez-vous des questions ?

Mme FECCI-PINATEL.- Une remarque : je suis désolée du sort de ces malheureux salariés ; qu'avons-nous légalement comme moyen pour empêcher cela ? On n'a pas de frontière extérieure, l'Europe ne peut protéger ... C'est de la politique générale, cela n'a pas lieu d'être, mais nous sommes tout à fait d'accord pour soutenir ces salariés, mais notre soutien, le vôtre, celui de Monsieur le Maire hélas ne servent à rien.

M. TURPIN.- Ce n'est pas l'Europe qui est en cause, mais la décision d'un groupe qui a des unités en France, en Allemagne, en Hollande, en Chine, etc. On ne s'adresse pas à l'Europe mais des chefs d'entreprise.

Légalement, on ne peut aujourd'hui interdire à un chef d'entreprise d'intervenir dans la gestion de son entreprise ; en revanche, nous avons des propositions, des suggestions à faire ; nous avons un levier, ce sont les salariés qui sont là ; si c'est une entreprise qui s'en va définitivement de quelque part, les leviers sont difficiles ; là, nous avons 350 salariés qui demain seront concernés, qui seront donc mobilisés. Le groupe en question a peut-être intérêt à regarder de très près les décisions qu'il est en train de prendre ; un exemple du type de décision qu'il pourrait prendre : aujourd'hui, cette activité est présente, n'est pas terminée ; quand ils disent qu'ils sont en fin de segment, c'est un segment de marché qui peut encore durer 5, 10, 15 ans ; on peut déjà savoir que l'on peut parfaitement stopper ce type de décision en disant « on verra bien ce qui se passe dans quelques années ».

Mais nous avons d'autres suggestions à faire : cette activité nécessite de la maintenance, des pièces détachées, des gens qui sur place vont chez les agriculteurs pour entretenir ; ils pourraient parfaitement mettre en place un système de maintenance, de mise en route, qui ferait que les salariés présents compétents puissent rester ; on peut également réfléchir à terme à des systèmes de formation mis en place, et la région est prête à y participer, pour que demain, ces salariés soient formés pour aller sur d'autres postes, qui aujourd'hui concernent d'autres filiales présentes.

Nous avons donc des démarches à faire avec eux ; nous avons un accompagnement à faire avec eux ; s'ils ne sont pas tout à fait aux normes de ce qui peut se produire, nous leur expliquerons par exemple le rôle d'une région en matière de formation ; nous regarderons avec eux ce qui peut aujourd'hui se faire.

Tant qu'il y a une négociation à mener, tant qu'il y a des possibilités de la mener, il faut le faire ; je ne dis pas que l'on gagnera, que c'est fait d'avance ; mais aujourd'hui, il y a un travail d'élus et c'est notre responsabilité, Madame, de ne pas baisser les bras ; si vous acceptez de baisser les bras, je crois que nous sommes nombreux ici à ne pas le faire.

Mme FECCI-PINATEL.- Je n'ai pas dit qu'il fallait baisser les bras.

M. le Maire.- Vous vous êtes exprimée en disant que cela ne servait à rien.

M. BEAUVOIS.- J'ai du mal à comprendre la cohérence de certaines interventions ; pourquoi ?

On dénonce là le fait de ne pas avoir d'outil d'action pour lutter contre les intérêts privés, capitalistiques, de la propriété privée, contre l'intérêt commun des emplois ; voici à peine une heure, nous avons proposé de doter la ville d'outils pour lutter contre un abus de propriété privée, contre l'emploi, contre le développement commercial, et vous avez refusé de voter cet outil ; vous avez voté contre ; et une heure après, vous dites « mais au niveau de l'Europe, on n'a pas d'outil ».

D'un côté, vous dites que vous refusez de doter la ville d'outils pour lutter contre un abus de la propriété privée, un objectif purement financier, et une heure après, vous dites « c'est scandaleux, au niveau européen, on n'a pas d'outil » ; mais la politique, cela se fait déjà en local et ensuite, on l'étend ; on ne peut dire tout et son contraire et avoir une position inverse totalement des positions que l'on défend au niveau européen ; il faut avoir une certaine cohérence.

Soit on est pour une puissance des collectivités territoriales et de l'Etat, donner les moyens d'agir, de dire non et que l'Etat et les collectivités territoriales doivent encore garder la main et du pouvoir, soit on est pour la liberté complète, ou pour reprendre les propos de votre co-élu, garder l'absolue priorité à la propriété privée et au capital ; c'est ce que vous avez défendu tout à l'heure et ce n'est pas ma conception ; je considère que l'intérêt commun, collectif, doit être supérieur à l'intérêt privé et je l'applique à tout, l'Europe, la France, la ville ; je n'ai pas 36 discours en fonction des intervenants.

M. COPIN.- Au sujet des licenciements, les Députés du Front de Gauche avaient déposé une loi pour éviter les licenciements, interdire les licenciements aux entreprises qui faisaient des bénéfices ; malheureusement, cette loi est toujours dans les tiroirs. Le gouvernement ferait bien de la remettre au goût du jour pour éviter les licenciements !

Mme FECCI-PINATEL.- S'il y avait des droits de douane, les entreprises ...

M. REZZOUKI.- On s'en moque ; l'entreprise n'est même pas française, elle est allemande.

Mme FECCI-PINATEL.- Si elle payait des droits sur ce qu'elle nous vend, ce serait vraiment dissuasif ! Quand on voit dans quelles conditions on fait travailler les Chinois, etc. ! Notre industrie est complètement brisée.

M. MOLARD.- Vous m'avez mis en porte-à-faux avec ma colistière, il est quand même assez cocasse de comparer une multinationale avec un petit commerçant de Château-Thierry ; cela n'a rien à voir.

M. le Maire.- Ce qu'a dit avec force Monsieur BEAUVOIS est que dans un contexte de mondialisation que nous refusons, un mot d'ordre est à mettre en œuvre : essayer de créer de l'emploi local non délocalisable.

Le tourisme, le commerce, l'artisanat y contribuent largement à mon sens ; cela ne veut pas dire qu'il faut rester les bras croisés, laisser faire ; comme cela a été rappelé tout à l'heure, je pense que des licenciements ne sont pas acceptables, et celui-ci ne l'est pas ; c'est une entreprise qui a de l'argent.

Vous appréhendez mal la situation, autant par moments il faudrait donner de la force à l'Europe en matière fiscale et financière, mais je ne sais pas si vous avez perçu quel était le pays destinataire en cas de délocalisation, ce n'est pas un pays à bas coût, un pays où les salariés toucheront des salaires de quelques dizaines d'euros, c'est la Hollande, Pays-Bas.

Cela, c'est inacceptable ; et quand j'entends « il n'y a rien à faire » vous vous trompez complètement ; nous ne sommes pas certains de gagner, mais si nous ne faisons rien, nous sommes certains de perdre ; nous avons gagné avec d'autres entreprises, vous le verrez dans la presse les jours prochains, avec une culture autre, et des chefs d'entreprise viennent vous voir, vous expliquent les situations, vous disent que quelque chose ne va pas ; là, même pas un coup de téléphone, même pas une explication aux salariés ; si c'est le domaine que vous appréciez, les masques tombent.

Mme FECCI-PINATEL.- Je n'ai pas dit cela !

M. le Maire.- C'est exactement ce que vous avez dit.

Mme FECCI-PINATEL.- Pas du tout !

M. le Maire.- Vous avez dit « ne faites rien », mais nous allons faire quelque chose, nous allons agir.

Mme FECCI-PINATEL.- C'est un peu facile.

M. le Maire.- Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

Motion sur le projet de nouveau découpage territorial.

M. le Maire.- Je ne vais pas rentrer dans le détail car la loi n'est pas encore débattue, ceci étant, chacun sait que la Picardie, 1,8 million d'habitants, les conseillers régionaux dans leur grande majorité ne sont pas favorables au projet de rapprochement entre le sud de l'Aisne, le département de l'Aisne et la Champagne Ardenne.

Je pense que c'est une chance inespérée ; on ne nous a pas mis au Nord-Pas-de-Calais que tout le monde souhaitait ou en Normandie. C'est une proposition

du Président de la République qui va être en débat au sein de l'Assemblée Nationale et j'espère que nous irons au bout, c'est pourquoi je propose une motion de soutien très forte pour le sud de l'Aisne, même si l'on ne représente que 200.000 habitants par rapport à la Picardie.

Notre capitale régionale, c'est Reims ; le travail fait depuis de nombreuses années, avec le G10, doit être renforcé au niveau de la santé, de l'éducation, de l'AOC, des moyens de communication, l'autoroute, la route nationale 31, les voies de chemin de fer ; c'est une opportunité pour notre territoire ; si nous ne nous mobilisons pas, nous allons perdre cette perspective historique.

Cela ne règlera pas tous les problèmes, mais quand on voit les problèmes de santé que l'on a avec l'hôpital de Château-Thierry, nous serons quand même mieux servis si nous allons au CHU de Reims plutôt qu'à Amiens, pour tout ce qui est du recrutement des médecins, pour tout le reste ; nos habitants vivent plus à Reims qu'à Amiens ; c'est une opportunité que nous devons saisir et j'espère que nombreux seront les conseillers municipaux axonnais à soutenir cette démarche ; car si nous ne faisons rien, les lobbies de certains sont tellement puissants que l'on risque de ne pas aller au bout.

Je suis très content que l'on ait pu être entendu du Président de la République ; il faut que les sud-axonnais soutiennent avec force les forces économiques, jamais depuis que je suis élu Député autant de chefs d'entreprise ne sont venus nous voir en nous disant « il faut que l'on se mobilise ».

C'est cette mobilisation que je souhaite engager avec vous ce soir, car il en va de l'avenir de notre territoire.

M. TURPIN.- Je confirme ce que tu viens de dire ; à Château-Thierry, nous sommes la porte de la champagne vers l'ouest, vers l'Ile-de-France, à une heure de Paris ; c'est l'image marketing que l'on doit défendre ; c'est donc une chance absolument inespérée.

Mais dans la délibération, je voudrais rajouter quelque chose : quand on dit *le conseil municipal approuve le projet de rapprochement entre la région Picardie et la région Champagne Ardenne*, je voudrais que l'on précise *la région Picardie et en particulier le sud de l'Aisne*. Pourquoi ? Car on va nous renvoyer dans les roses dans la Somme, au nord de l'Aisne, dans l'Oise, qui ont bien sûr une position différente ; le problème est qu'aujourd'hui, nous sommes dans des rapprochements par paquets de régions ; il faudra que l'on aille plus subtilement sur des territoires plus petits, vers des rapprochements différents.

C'est pourquoi je propose que l'on défende le rapprochement entre la région Picardie et la région Champagne, en particulier le Sud de l'Aisne, que l'on rajoute le sud de l'Aisne, car nous avons une position spécifique là-dessus, probablement différente de ce que les gens de la Somme ou de l'Oise vont pouvoir demander.

M. BOUTELEUX.- Un commentaire : j'étais la semaine dernière au PSOS qui est l'équivalent du CROS à l'agence régionale de santé ; j'ai eu la chance de rencontrer en aparté M. DUBOSQ, le directeur de l'agence régionale de santé, il m'a dit « votre Député-maire doit être content des propositions faites » ; je crois qu'il faut aller dans ce sens.

Toutes les actions menées avec M. KRABAL, les hôpitaux, les médecins, l'hôpital de Château-Thierry, ont été entendues ; une réalité territoriale existe, dans le sud de l'Aisne ; je suis d'accord avec M. TURPIN, il faut faire le distinguo entre le territoire du Sud et le reste de la Picardie ; c'est très important. On le voit même aujourd'hui sur des projets de santé, nous sommes un peu délaissés.

M. le Maire.- Je ne suis pas opposé.

M. COPIN.- Quelle que soit la région choisie ou le rattachement, le dernier mot doit appartenir aux gens ; nous sommes pour un référendum pour choisir et que la démocratie puisse s'exprimer.

M. le Maire.- Je suis très favorable à une participation citoyenne, mais sur des projets comme celui-ci, quand on connaît les difficultés, on est certain du résultat avant en fonction du nombre ; le projet tel qu'il est pour le sud de l'Aisne, référendum ou pas, est vraiment une opportunité ; sur les moyens de mise en œuvre, quand on pose une question de référendum, vous le savez mieux que moi, le peuple répond souvent à côté de la question et je souhaite que l'on puisse répondre vraiment à cette proposition. C'est une proposition très forte.

Mme FECCI-PINATEL.- Si vraiment nous devons être rattachés, bien sûr c'est à Champagne Ardenne, mais je trouve que les régions devraient rester comme elles sont ; sinon après, c'est trop grand ; ce n'est déjà pas facile entre le sud de l'Aisne et Amiens, et même le nord de l'Aisne, la Thiérache, etc.

M. le Maire.- Vous ne pouvez pas nous dire tout et son contraire encore une fois ! Vous dites que les régions sont très grandes, qu'Amiens est loin mais Reims est à côté. On y est en 20 minutes ; si vous préférez la Picardie, faites-le savoir, il n'y a pas de difficulté. C'est votre droit de vous exprimer ainsi.

M. MOLARD.- Je considère que le sud de l'Aisne ne s'est jamais considéré comme picard, il est champenois.

M. le Maire.- Nous passons au vote.

Résultats du vote :

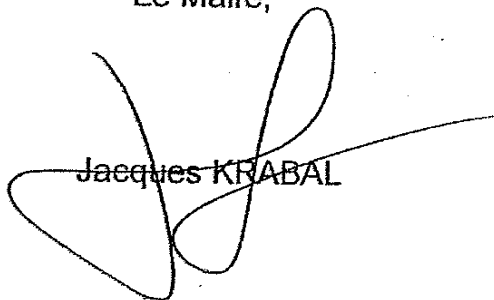
Pour : 29

Abstentions : 2 (Mme FECCI-PINATEL et M. COPIN)

Je clos le conseil municipal pour donner la parole aux citoyens.

(La séance est levée à 22h40)

Le Maire,



Jacques KRABAL

La Secrétaire de Séance,



Dominique DOUAY